

BILAN ANNUEL QUALITE DE L'AIR 2022

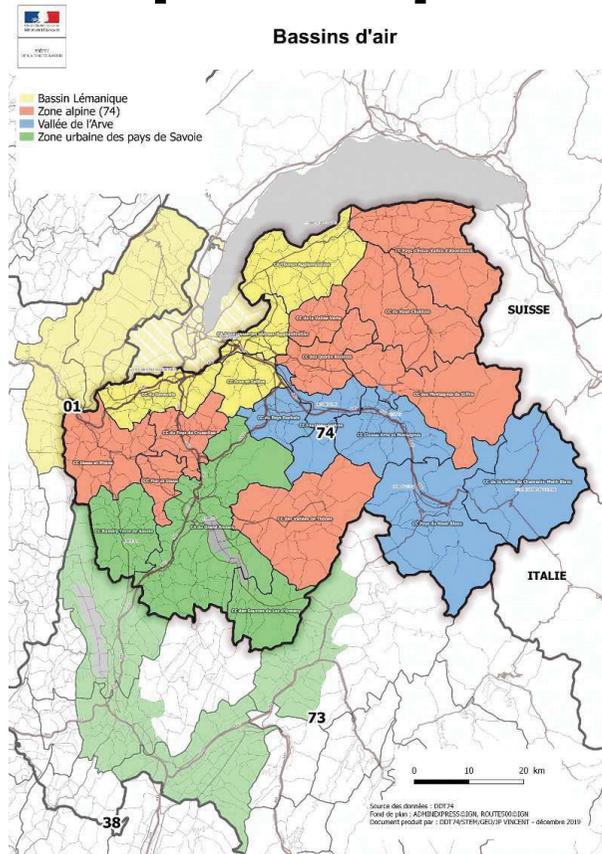
Département de la Haute-Savoie

CODERST du 3 juillet 2023

Sommaire

- 1. Le dispositif préfectoral**
- 2. La surveillance de la qualité de l'air**
- 3. Bilan des contrôles**
- 4. Stratégie Eau Air Sol**

Le dispositif préfectoral : arrêté du 6 janvier 2020





BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR — 2022

HAUTES SAOÛLE



01

ENJEUX ET MOYENS DE SURVEILLANCE

L'AIR AU CENTRE DE MULTIPLES ENJEUX



Nombre moyen annuel de décès attribuables à la pollution de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. ETUDE SANTE PUBLIQUE FRANCE (oct. 2021)

Département	NO ₂	PM2.5
AIN	112	289
ALLIER	88	237
ARDECHE	70	172
CANTAL	32	42
DRÔME	114	298
ISERE	287	681
LOIRE	214	397
HAUTE-LOIRE	46	66
PUY-DE-DÔME	145	283
RHÔNE	559	1172
SAVOIE	114	258
HAUTE-SAVOIE	182	403
Total Région Auvergne-Rhône-Alpes	1964	4301



ENJEU RÉGLEMENTAIRE

Respecter la réglementation et anticiper les nouvelles exigences de l'échelle locale à l'échelle européenne.

Dépassement réglementaire
Nouvelles exigences locales et européennes



ENJEU ÉCONOMIQUE

Promouvoir l'attractivité du territoire et réduire le coût de la pollution pour la société.

Développement économique
Attractivité du territoire

101,3
MILLIARDS D'EUROS
COÛT DE LA POLLUTION DE L'AIR
EN FRANCE
(Commission d'enquête sénatoriale - 2015)



ENJEU DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Prendre en compte la qualité de l'air dans une société plus sobre en énergie.

Climat Énergie
Mobilité Transports
Urbanisme Territoire



ENJEU SANITAIRE ET SOCIÉTAL

Réduire l'exposition des populations à la pollution et favoriser des comportements respectueux de la qualité de l'air.

Recommandations
OMS
Pollens ambrosie
Air intérieur - Radon
Santé - Bien-être

DANS LE MONDE..
9 MILLIONS
DÉCÈS PRÉMATURÉS
par an
(The Lancet - 2017)

PORTRAITS DE TERRITOIRES D'Auvergne-Rhône-Alpes

L'approche méthodologique est structurée en 4 étapes :

ÉTAPE 1

Identifier des territoires selon le nombre d'habitants.



ÉTAPE 2

Analyser les corrélations entre le nombre d'habitants et les concentrations des différents polluants afin d'identifier s'il y a un lien entre une forte population et des niveaux de pollution élevés.



ÉTAPE 3

Comparer, au niveau communal, les niveaux moyens de pollution auxquels sont exposés les habitants.



ÉTAPE 4

Cartographier les typologies de territoires à l'échelle géographique la plus propice pour la mise en œuvre des actions.

Répartition géographique des 4 typologies de territoires en Auvergne-Rhône-Alpes, au regard des enjeux de qualité de l'air.



Les grandes agglomérations les plus exposées à la pollution de l'air (plus de 150 000 habitants)



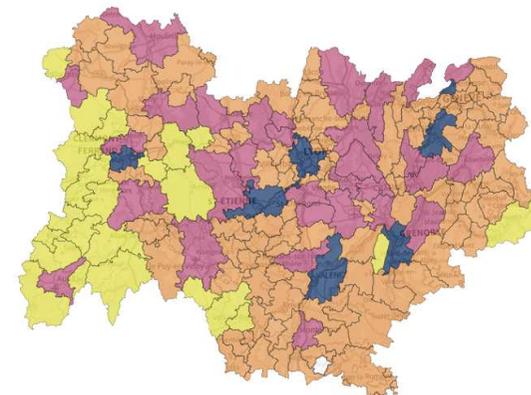
Les villes ou agglomérations moyennes densément peuplées (entre 50 000 et 150 000 habitants) avec des enjeux prioritaires de qualité de l'air



Les territoires sensibles : territoires moins peuplés à enjeux de qualité de l'air avérés (EPCI de moins de 50 000 habitants les plus exposés ou avec des enjeux de qualité de l'air avérés)



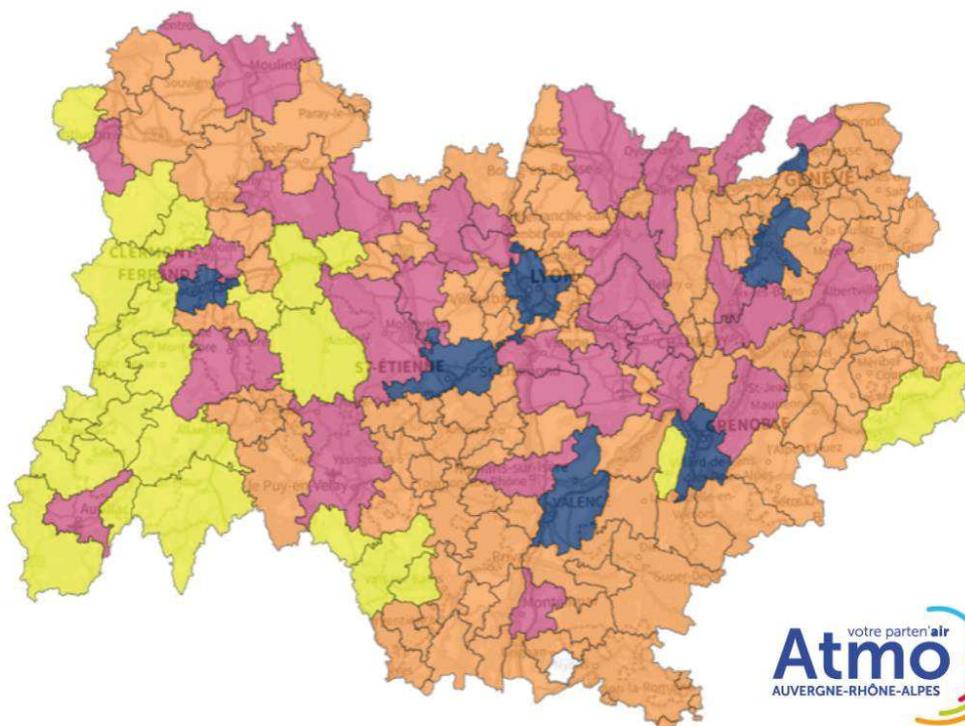
Les territoires préservés (EPCI de moins de 50 000 habitants comprenant majoritairement les communes les moins exposées de la région)



Cette distinction par typologie présente l'avantage d'apporter une analyse territorialisée. Ainsi, les territoires ayant des problématiques similaires peuvent s'inspirer les uns les autres et mieux partager leurs pratiques.

PORTRAITS DE TERRITOIRES D'Auvergne-Rhône-Alpes

Répartition géographique des 4 typologies de territoires en Auvergne-Rhône-Alpes
au regard des enjeux de qualité de l'air



Les grandes agglomérations les plus exposées à la pollution de l'air (plus de 150 000 habitants)



Les villes ou agglomérations moyennes densément peuplées (entre 50 000 et 150 000 habitants) avec des enjeux prioritaires de qualité de l'air



Les territoires sensibles : territoires moins peuplés à enjeux de qualité de l'air avérés (EPCI de moins de 50 000 habitants les plus exposés ou avec des enjeux de qualité de l'air avérés)



Les territoires préservés (EPCI de moins de 50 000 habitants comprenant majoritairement les communes les moins exposées de la région)



PORTRAITS DE TERRITOIRES D'Auvergne-Rhône-Alpes



Les politiques et mesures adoptées pour atténuer le changement climatique, réduire la pollution de l'air et optimiser notre utilisation des ressources énergétiques ont de nombreux bénéfices partagés, et peuvent agir en synergie.



PORTRAITS DE TERRITOIRES - SOLUTIONS POUR L'AIR ET LE CLIMAT



Agir prioritairement sur :

- Les mobilités et l'urbanisme (forte densité de trafic) ;
- La performance énergétique des bâtiments (forte densité d'habitat) ;
- Le développement du chauffage collectif.



Agir prioritairement sur :

- La consommation d'énergie et le chauffage au bois.
- Les mobilités.



Agir prioritairement sur :

- Les mobilités.
- Les activités agricoles.
- Les activités industrielles.
- Le chauffage au bois.



Agir prioritairement sur :

- Les mobilités.
- Le chauffage au bois.
- Les activités agricoles.

LES MOYENS DE SURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE



Météorologie réglementaire

Un réseau de 81 stations de mesures permanentes implantées sur les 12 départements de la région qui fonctionnent 24h/24 et 7j/7, complétées par des stations mobiles.



Modélisation

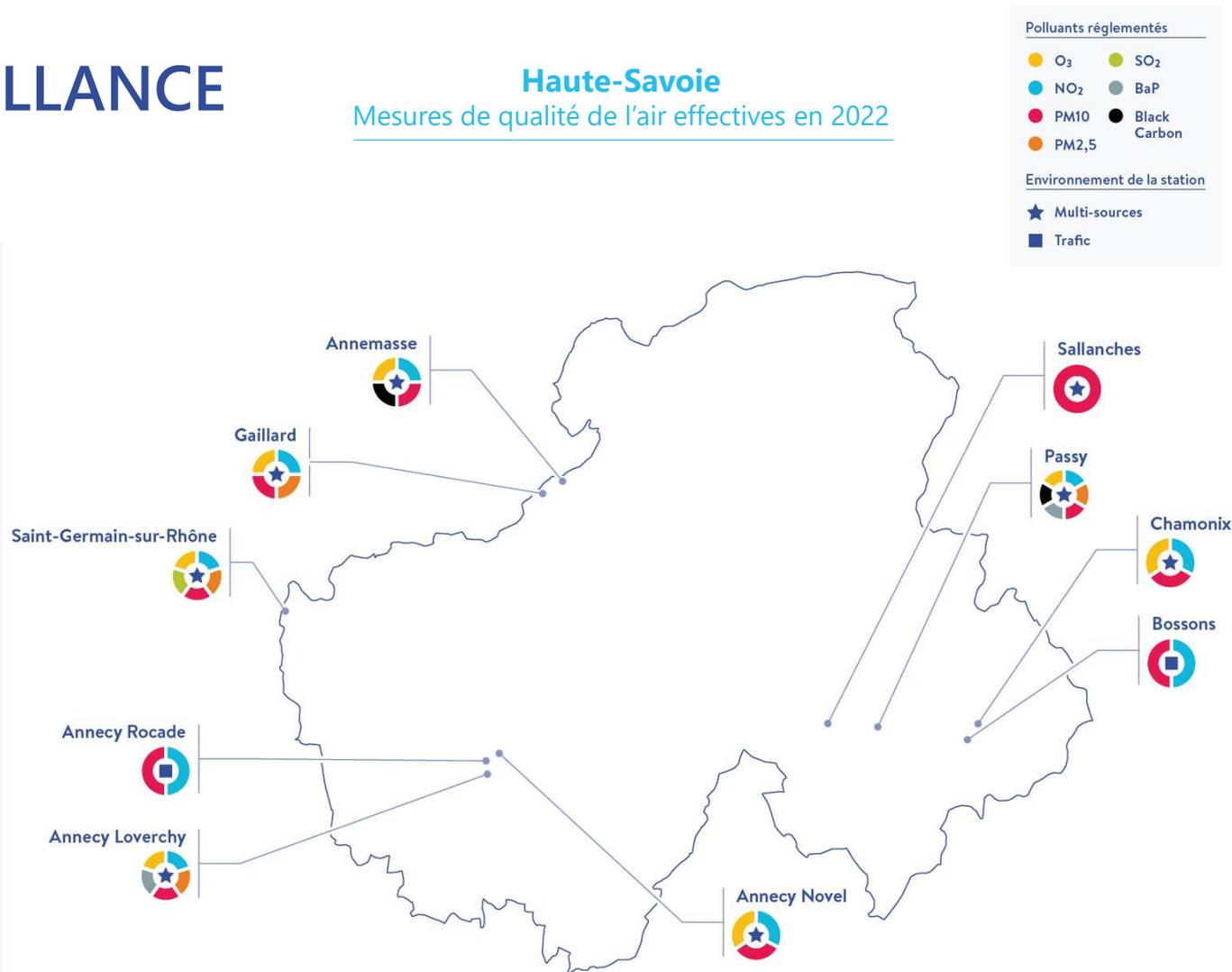
Les cartographies des polluants réglementés, réalisées depuis l'échelle régionale à celle de la rue, permettent de visualiser l'exposition des territoires et des populations soumis à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires ou aux seuils recommandés par l'OMS.



Inventaires

Les inventaires d'émissions permettent d'identifier l'origine géographique des polluants, les responsabilités respectives des différents secteurs d'activités et d'évaluer les gains d'émissions associés aux différents plans d'actions.

Haute-Savoie Mesures de qualité de l'air effectives en 2022



02

BILAN DÉPARTEMENTAL 2022 — Haute-Savoie



Les sources de pollution

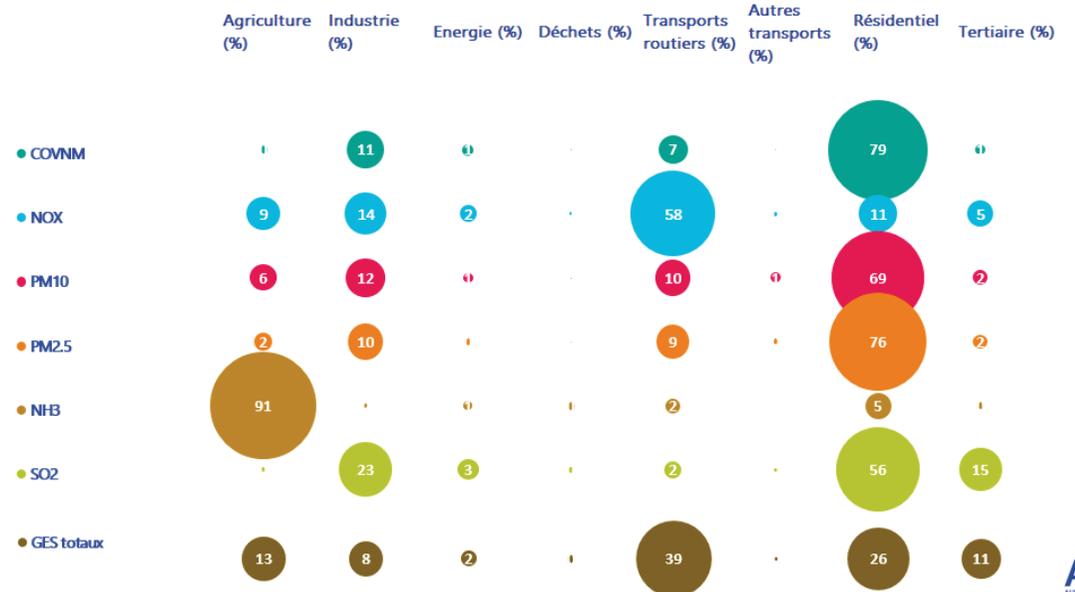
MAINTENONS NOS EFFORTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS POUR PRÉSERVER NOTRE AIR

Les émissions de polluants de l'air entre 2005 et 2020 - Haute-Savoie



Source : Base Espace v2022 cadastre v94

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes - Haute-Savoie

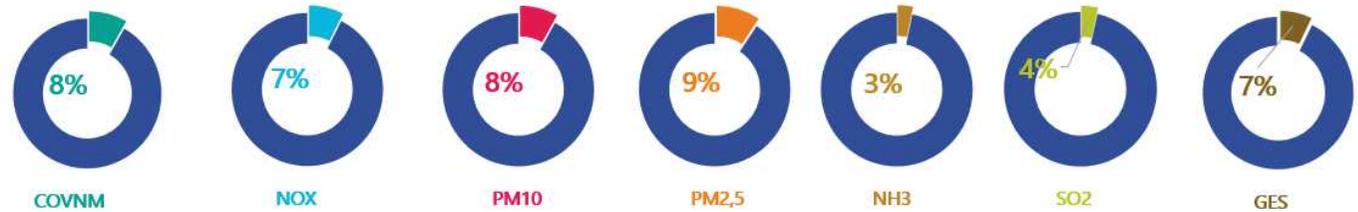


Source : Base Espace v2022 cadastre v94



Les objectifs du PREPA semblent globalement atteignables. La contribution aux différents polluants du département par rapport aux émissions régionales est globalement proportionnelle à la population.

Contribution dans les émissions régionales de chacun des polluants (2020) - Haute-Savoie



Source : Base Espace v2022 cadastre v94



Situation réglementaire

Dépassements aux stations de mesure

LES DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Principes de constatation

La qualité de l'air est réglementée au niveau européen par les directives de 2004 et de 2008. Ces dispositions sont ensuite traduites par différents textes et guides en France.

La surveillance de la qualité de l'air et par la suite, le bilan des niveaux et possiblement la déclaration de « dépassements réglementaires » sont effectués sur la base des Zones Administratives de Surveillance :

- Les ZAG : zones à risques de plus de 250.000 habitants
- Les ZAR : zones à risques de moins de 250.000 habitants
- La ZR : zone régionale, constituée du territoire hors ZAG et ZAR

Ces zones ont été définies en 2022 et pour 5 ans (cf. carte)

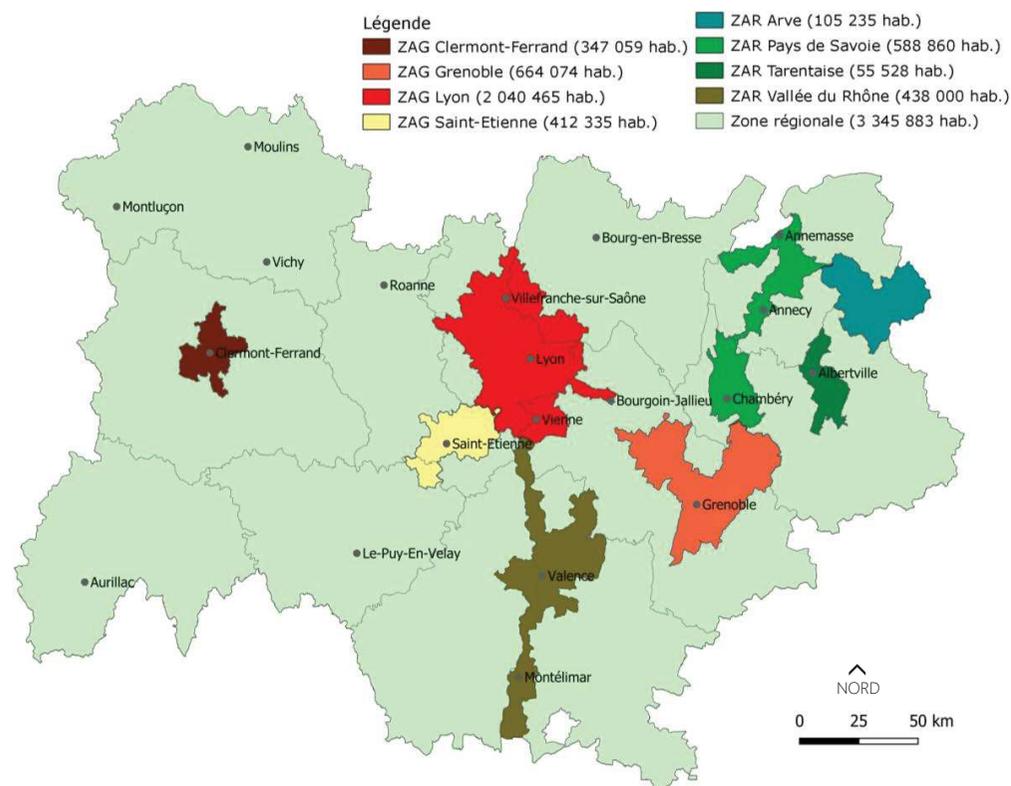
Seules ces zones peuvent être déclarées « en dépassement » au titre de la réglementation puisque sont liées à un

processus européen qui peut conduire à la condamnation des pays membres pour non-respect des directives.

De plus, un dépassement réglementaire n'est constaté sur une zone et pour un polluant que si une mesure de qualité de l'air de cette zone dépasse un seuil réglementaire. Or, les points de mesures sont dimensionnés selon le zonage et non pas par département et/ou agglomération. Il est donc possible qu'un département (agglomération, commune...) sans mesure métrologique soit visé par un dépassement réglementaire parce que tout ou partie est inclus dans une ZAS en dépassement. Dire qu'un département est en dépassement réglementaire est un abus de langage.

La modélisation permet de dimensionner les dépassements en apportant l'évaluation du nombre d'habitants, de surface ou de kilomètres linéaires touchés mais ne peut à elle seule déclencher le dépassement réglementaire.

Zonage européen 2022 Auvergne-Rhône-Alpes
(données population INSEE 2018)



LES DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Passage des ZAS aux départements

Le tableau ci-dessous permet de traduire la situation réglementaire d'une ZAS au niveau des départements.

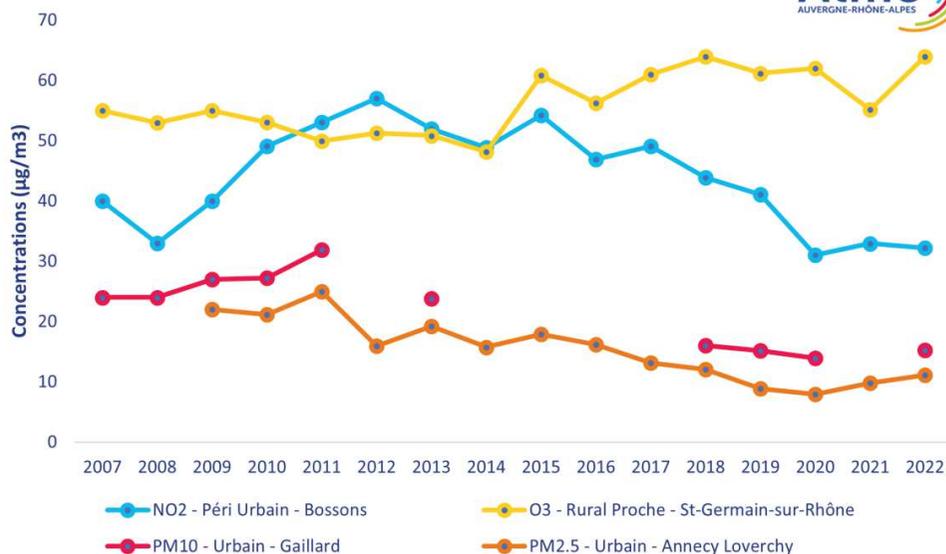
Par exemple, le département de l'Ardèche n'a pas de mesure d'O₃ sur son

territoire mais est concerné par des dépassements réglementaires car la ZR et la ZAR de la Vallée du Rhône sont 2 zones déclarées en dépassements réglementaires pour l'O₃.

	ZAG Lyon	ZAG Grenoble	ZAG Saint-Étienne	ZAG Clermont-Fd	ZAR Vallée Rhône	ZAR Pays Savoie	ZAR Vallée Arve	ZAR Vallée Tarentaise	ZR
AIN	X								X
ALLIER									X
ARDÈCHE					X				X
CANTAL									X
DRÔME					X				X
HAUTE-LOIRE			X						X
HAUTE-SAVOIE						X	X		X
ISÈRE	X	X			X				X
LOIRE			X						X
PUY-DE-DÔME				X					X
RHÔNE	X								X
SAVOIE						X		X	X

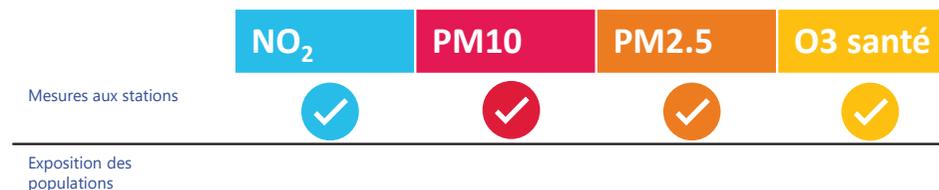
ATTEINTES DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS

Évolution par station - Haute-Savoie



Dépassements réglementaires pour les principaux polluants aux stations de mesure et par modélisation (pour évaluer l'exposition des populations) en Haute-Savoie en 2022

Seul un dépassement mesuré par une station constitue un dépassement avéré entraînant la comptabilisation de la population exposée



Les valeurs réglementaires sont respectées sur le département.



Situation réglementaire — Épisodes de pollution

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

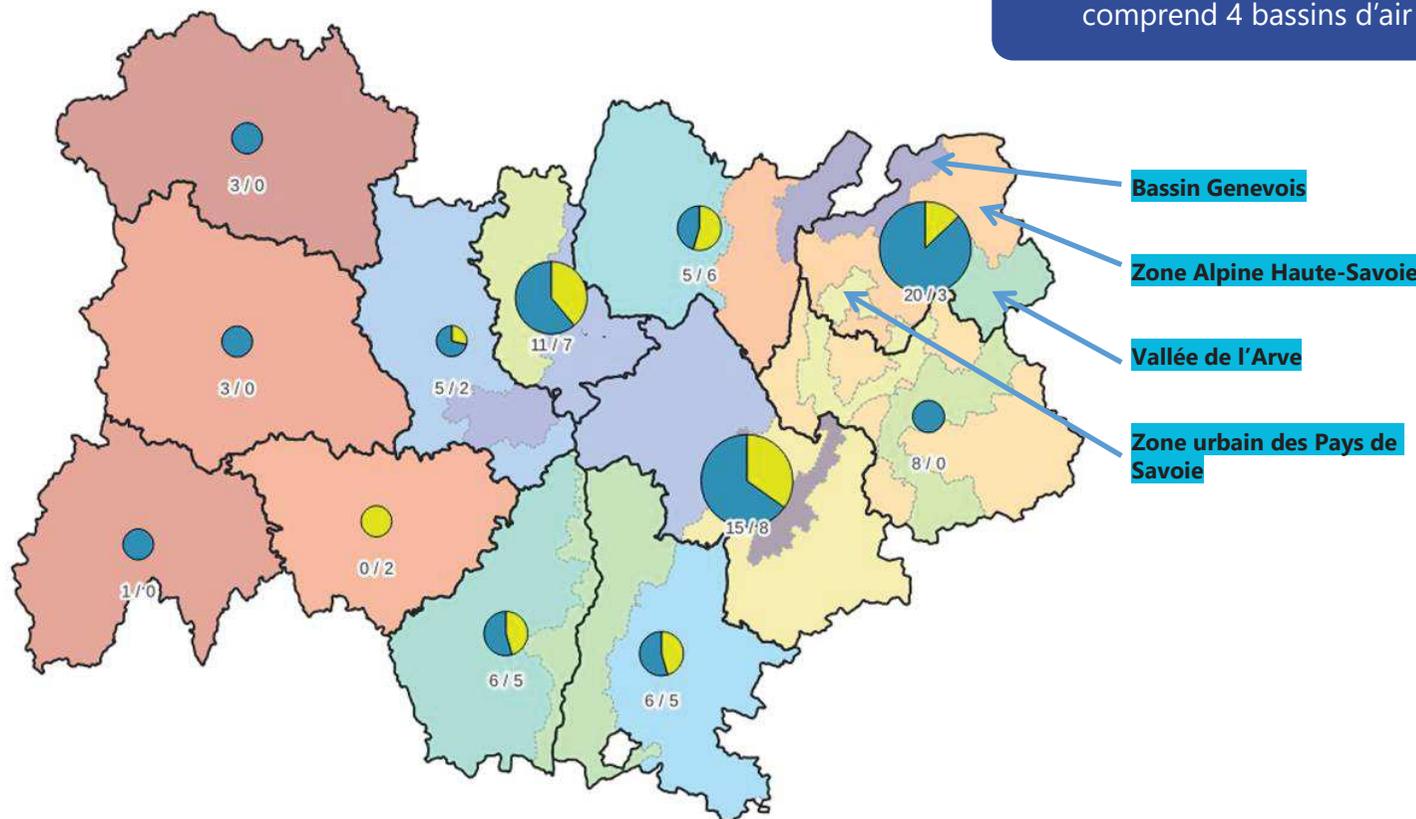
Haute-Savoie

Après plusieurs années de baisse, le nombre de jours de vigilances en 2022 a été un peu plus élevé qu'en 2021 au niveau régional. Le département de la Haute-Savoie est un des 3 départements les plus touchés de la région.

En Haute-Savoie, on a compté 20 jours de vigilance aux PM10 et 3 jours à l'ozone en 2022. C'est le département sur lequel le nombre de vigilances rouges activées a été le plus important (9 jours).

Comme sur le reste de la région, bien que propice à la formation d'ozone, l'été 2022 a été marqué par un faible nombre de vigilances.

Le département de la Haute-Savoie comprend 4 bassins d'air :

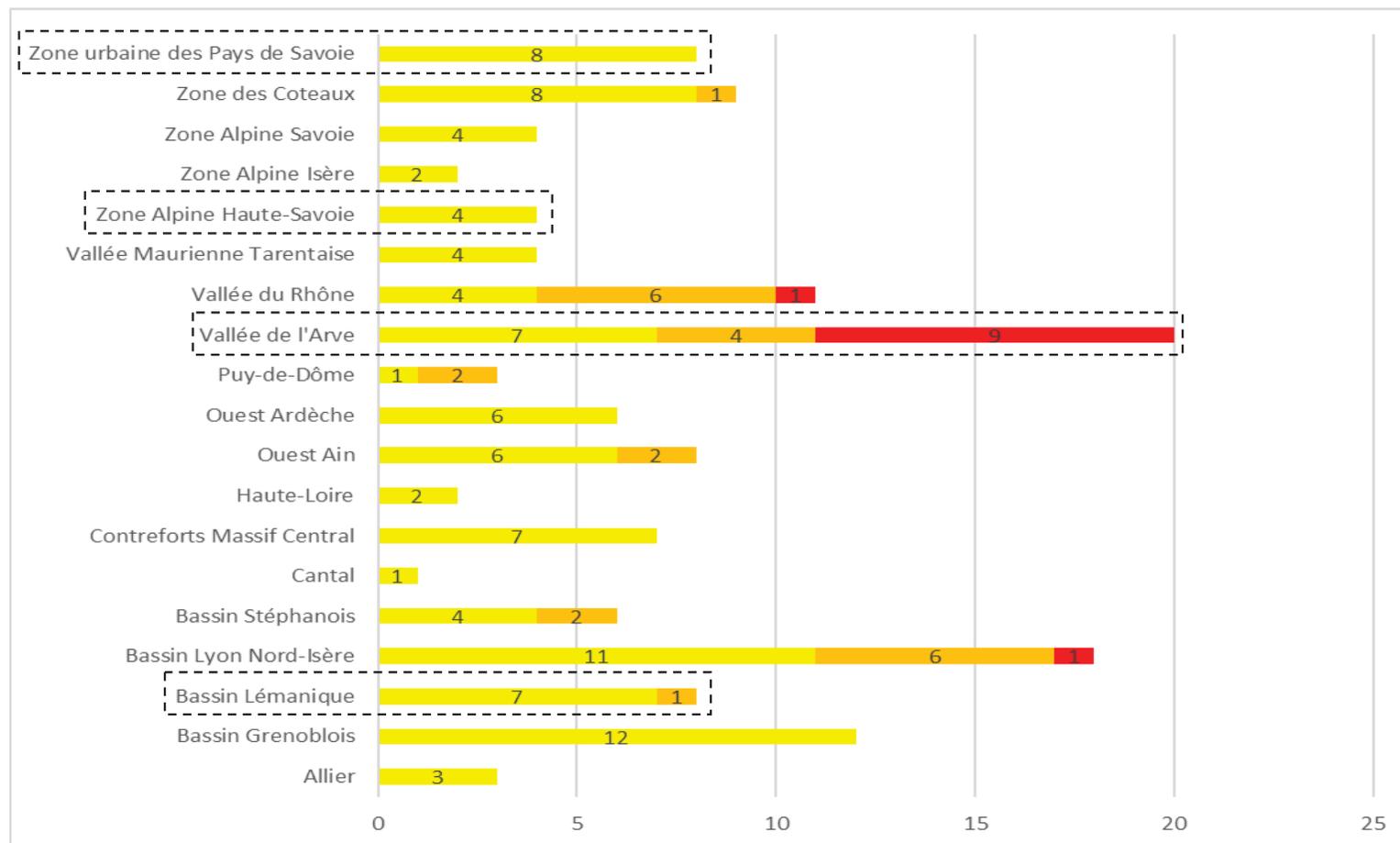


Nombre de jours en vigilance

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

Haute-Savoie

Niveaux des vigilances pollution par bassins d'air en 2022

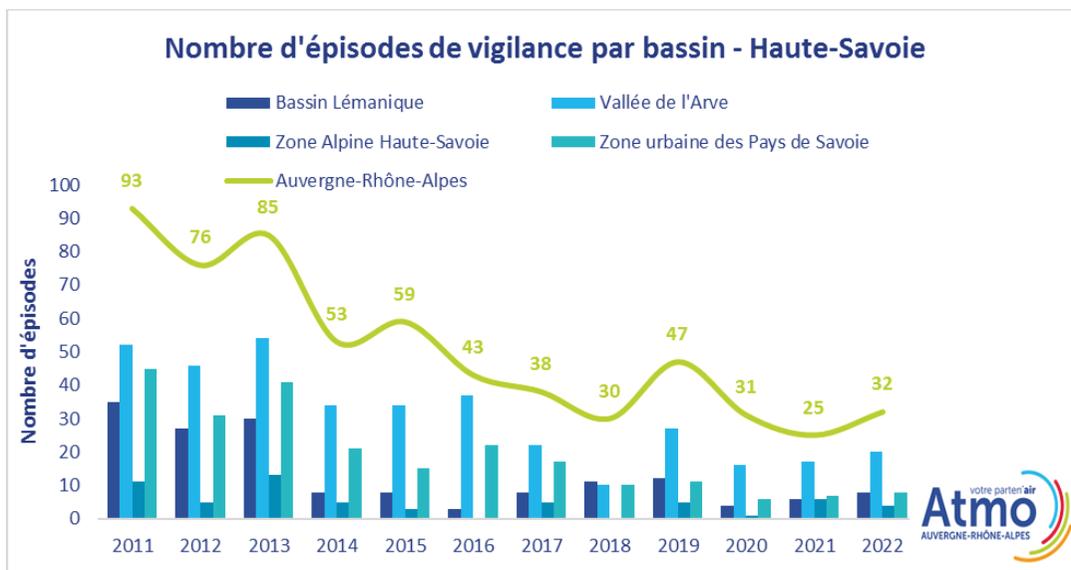


La vallée de l'Arve reste la zone la plus touchée du département avec 20 jours de vigilance. C'est aussi la zone la plus touchée au niveau régional. Les autres zones du département sont plus épargnées et aucune vigilance rouge n'a été activée ni sur les zones urbaines ni sur la zone alpine.

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

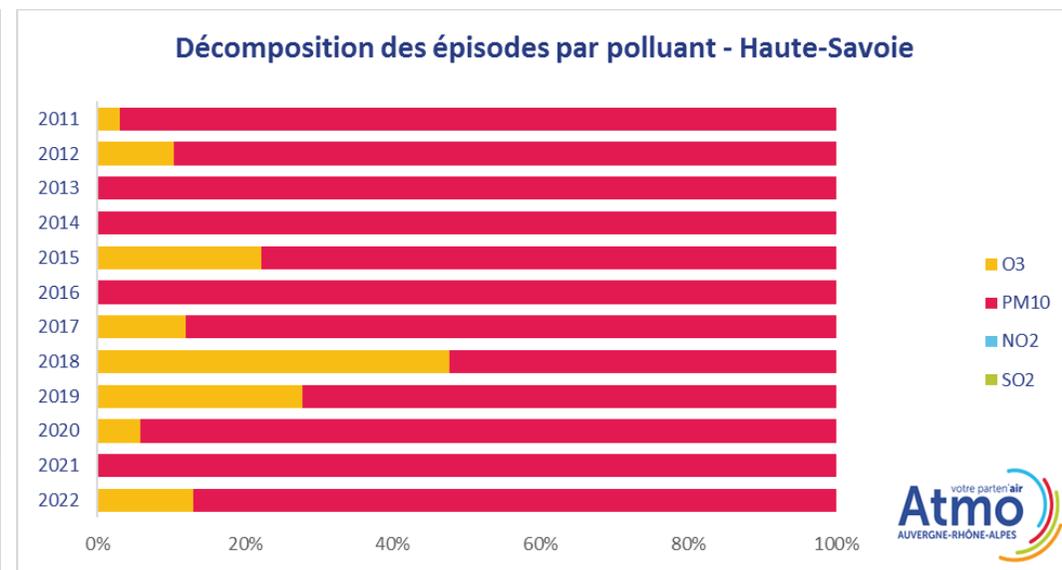
Haute-Savoie

Nombre de jours d'activation d'une vigilance de 2011 à 2022



Comme au niveau régional, le nombre de jours de vigilances pollution en Haute-Savoie **augmente légèrement** en 2022 avec une prépondérance de la vallée de l'Arve.

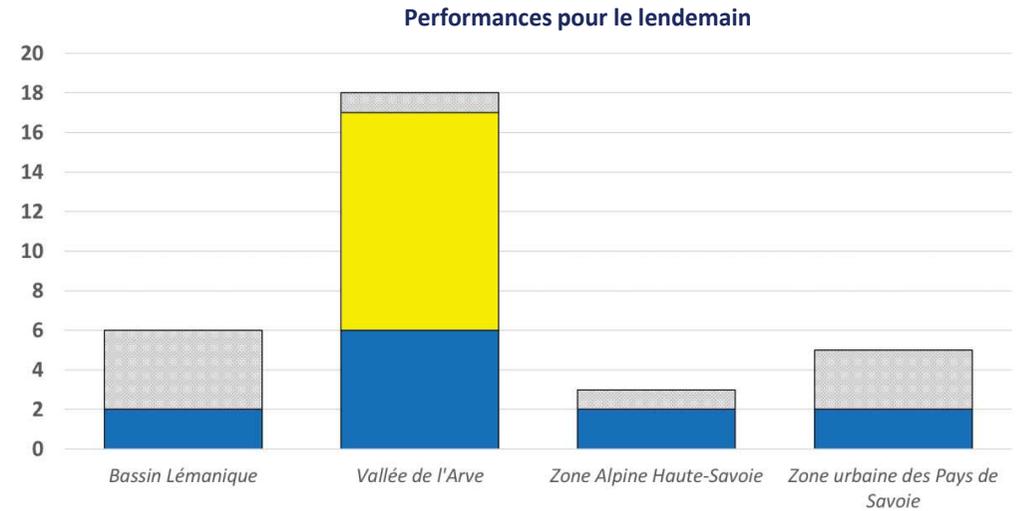
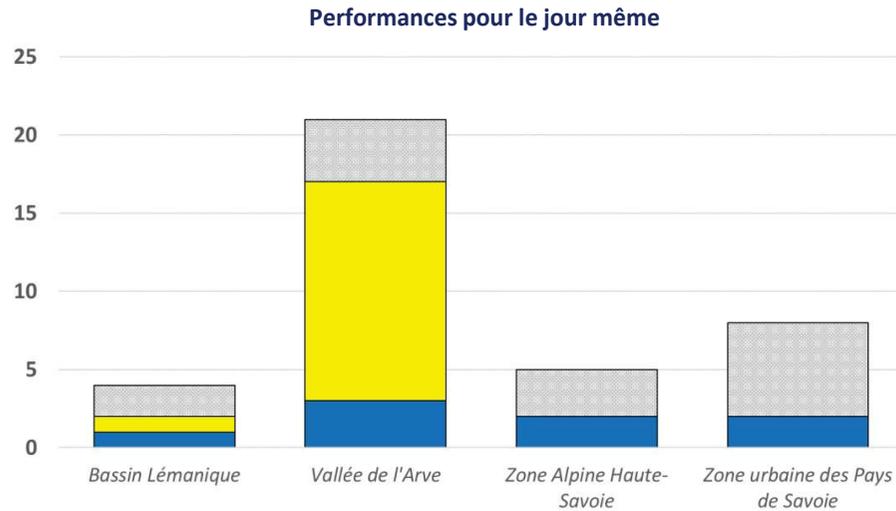
Polluants responsables des vigilances pollution de 2011 à 2022



Les particules PM10 sont responsables de 86 % des jours en vigilance en 2022 en Haute-Savoie (70% en moyenne sur la Région).

BILAN DETAILLE DES PREVISIONS

Haute-Savoie



■ Dépassement non prévu ■ Dépassement prévu et constaté ■ Fausse alarme

- ❑ **Dépassements non prévus** : nombre peu élevé mais insatisfaisant en proportion, **influence majoritaire des épisodes de particules désertiques** (épisode du 29 mars représente à lui seul **38% des dépassements non prévus** en 2022 sur la région). On arrive à prévoir le survol de la région par les particules désertiques, mais de grosses **difficultés à prévoir les zones de retombées et leur intensité**.
- ❑ **Fausses alarmes** : Volonté assumée d'appliquer une forme de « **principe de précaution** », **82% des fausses alarmes ont concerné des vigilances jaunes** en 2022 sur la région (sans mise en place d'actions de réduction des émissions). **Les taux mesurés atteignent 90% du seuil réglementaire** dans une large part des cas.



Situation sanitaire

LE SEUIL DE RÉFÉRENCE CHOISI POUR L'EXPOSITION DES POPULATIONS

La publication des **nouvelles valeurs guides de l'OMS** en septembre 2021 a conduit à un décalage important entre les valeurs de références sanitaires et les **valeurs réglementaires**. En fonction des polluants la valeur sanitaire peut-être d'1 à 5 fois plus faible que la valeur réglementaire.

Polluants	Durée	Seuils de référence OMS 2005 (ref)	Seuils intermédiaires				Seuils de référence OMS 2021 (ref)
			1	2	3	4	
PM _{2.5} (µg/m ³)	Année	10	35	25	15	10	5
	24 heures ^a	25	75	50	37.5	25	15
PM ₁₀ (µg/m ³)	Année	20	70	50	40	30	20
	24 heures ^a	50	150	100	75	50	45
NO ₂ (µg/m ³)	Année	40	40	30	20	-	10
	24 heures ^a	-	120	50	-	-	25
O ₃ (µg/m ³)	Pic saisonnier ^b	-	100	70	-	-	60
	8 heures ^a	100	160	120	-	-	100
SO ₂ (µg/m ³)	24 heures ^a	20	125	50	-	-	40
CO (mg/m ³)	24 heures ^a	-	7	-	-	-	4

µg: 99^e à 100^e jour de dépassement par an
^a Moyenne de la concentration moyenne quotidienne maximale d'O₃ sur 8 heures au cours des six mois consécutifs où la concentration moyenne d'O₃ a été la plus élevée
 Remarque : l'exposition annuelle et l'exposition pendant un pic saisonnier sont des expositions à long terme, tandis que l'exposition pendant 24h et 8 heures sont des expositions à court terme.

Seuils réglementaires

Valeurs guides OMS

Bien que nos outils de modélisation soient construits et calibrés pour répondre au référentiel réglementaire (calcul d'incertitudes et évaluation de l'exposition de la population à l'échelle des Zones Administratives de Surveillance et pour une comparaison aux valeurs réglementaires), nous nous permettons de fournir dans les diapositives suivantes **à titre indicatif** des informations sur l'exposition des populations à l'échelle du département ou des EPCI.

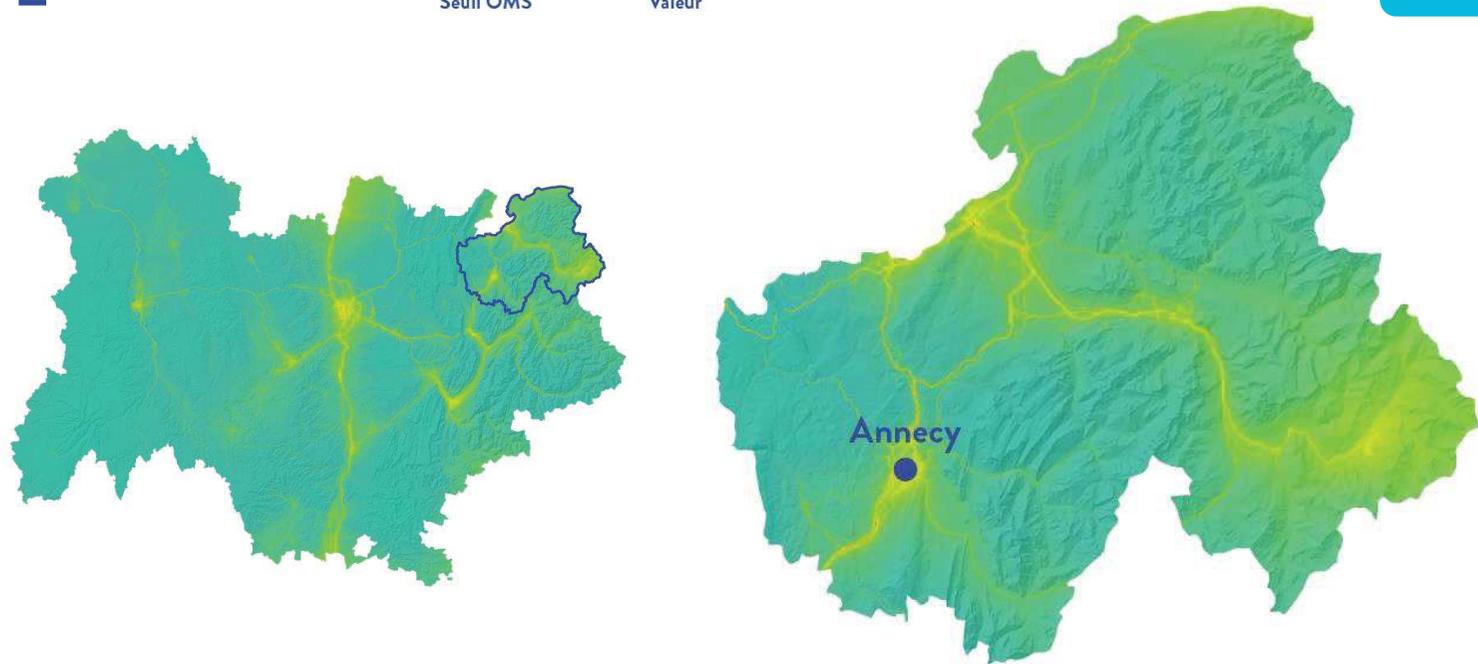
DIOXYDE D'AZOTE

Situation sanitaire



NO₂

Si la valeur limite réglementaire est bien respectée, une large part de la population (77%) reste au-dessus de la recommandation de l'OMS.



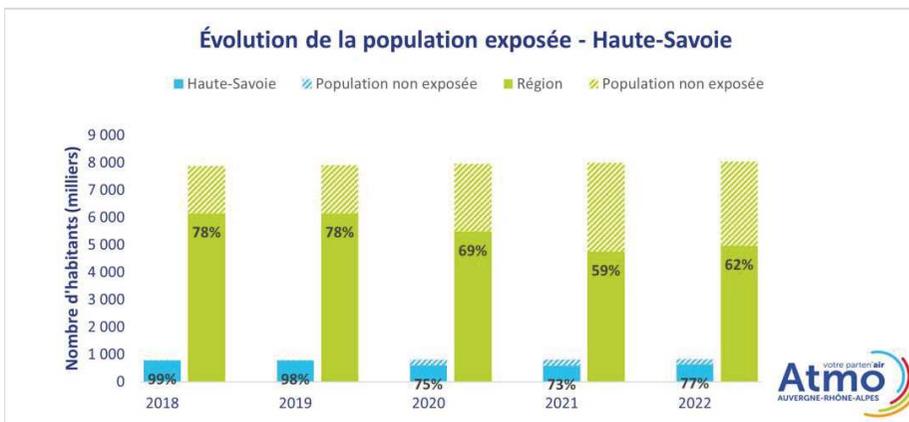
NO₂

Valeur recommandée OMS

RÉGION 4 968 700 habitants (62% pop)

HAUTE-SAVOIE 637 900 habitants (77 % pop)

• CA du Grand Annecy 170 400 habitants (82 % pop)



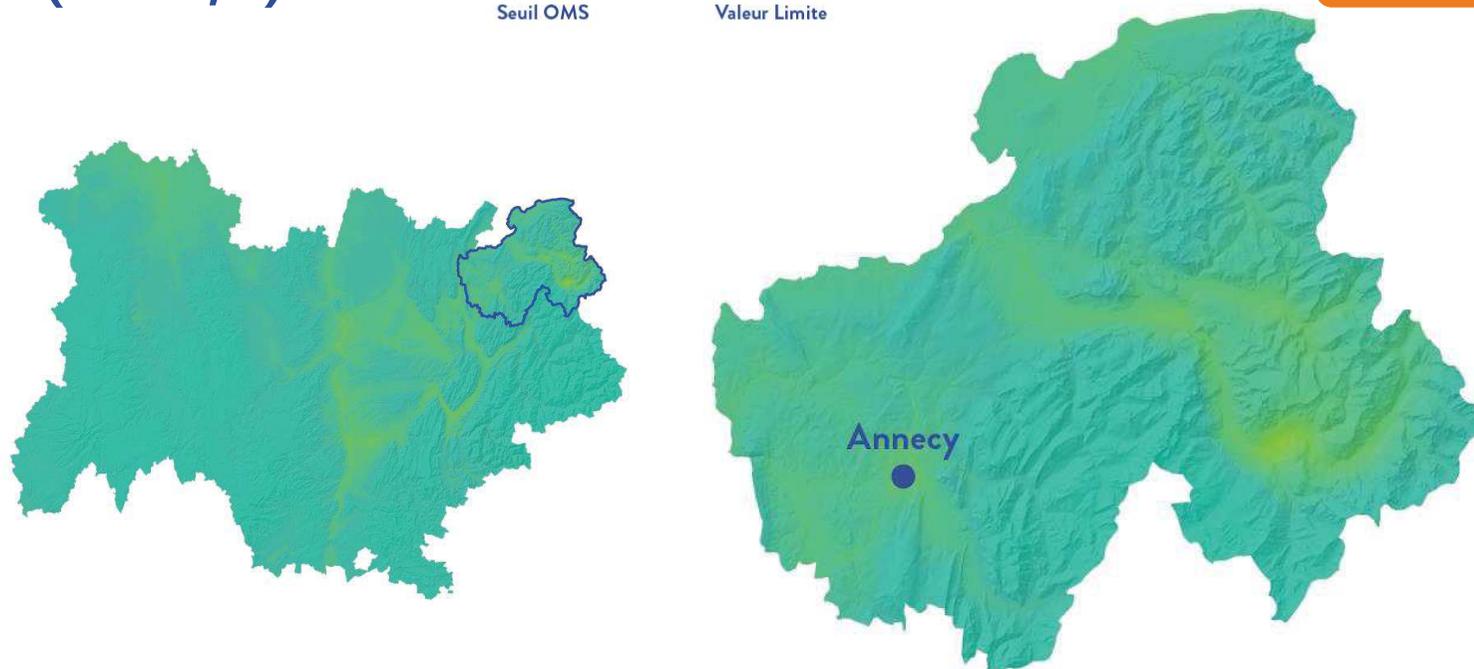
PARTICULES FINES (PM2,5)

Situation sanitaire



PM2,5

Si la valeur limite réglementaire est bien respectée, la quasi-totalité de la population (99%) reste au-dessus de la recommandation de l'OMS.



PM2,5

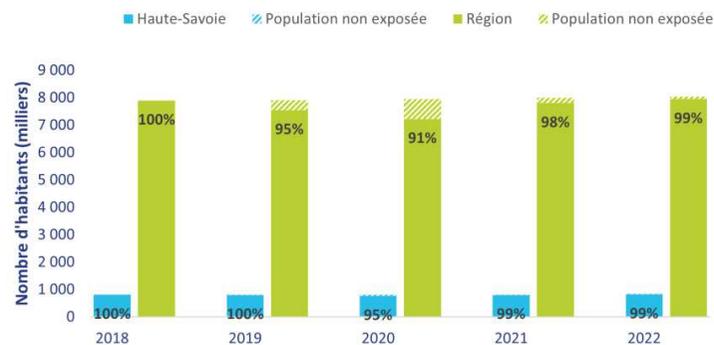
Valeur recommandée OMS

RÉGION 7 947 800 habitants (99% pop)

HAUTE-SAVOIE 821 000 habitants (99%)

• CA du Grand Annecy 207 300 habitants (100%)

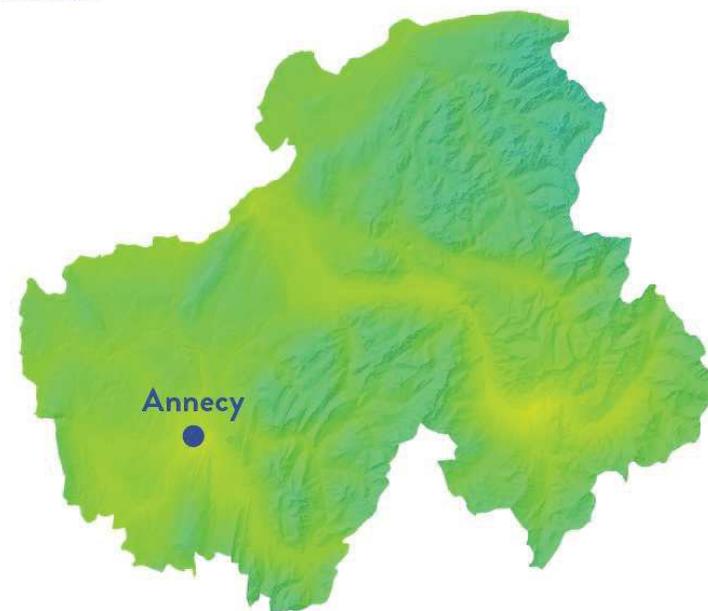
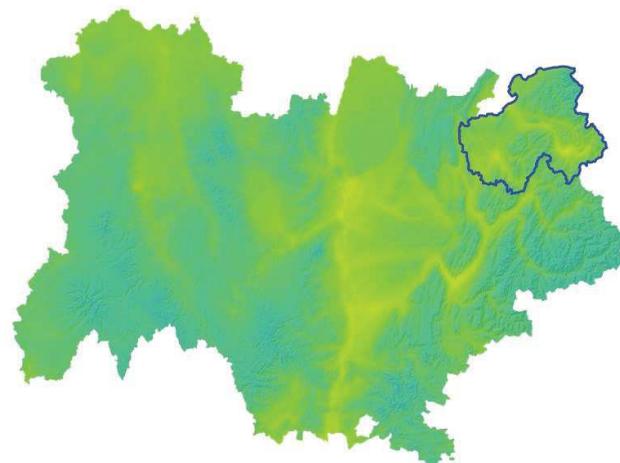
Évolution de la population exposée - Haute-Savoie



PARTICULES (PM10)

Situation sanitaire

PM10



La valeur limite réglementaire est bien respectée mais 45% de la population du département reste au dessus de la recommandation de l’OMS. Une grande partie des habitants du Grand-Annecy (80%) sont impactés.

PM10

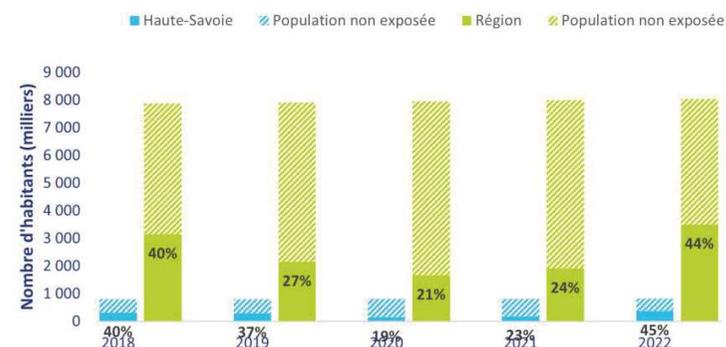
Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 504 000 habitants (44% pop)

HAUTE-SAVOIE 374 300 habitants (45% pop)

• CA du Grand Annecy 165 800 habitants (80% pop)

Évolution de la population exposée - Haute-Savoie



OZONE

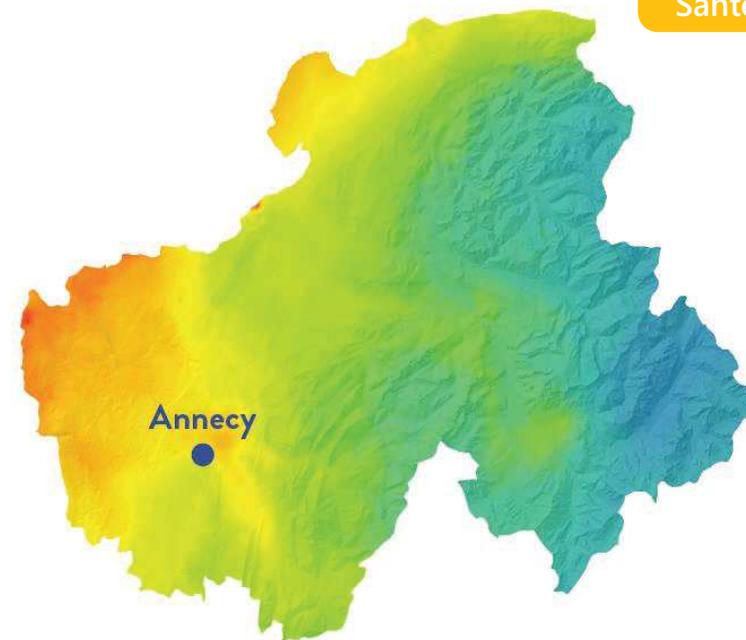
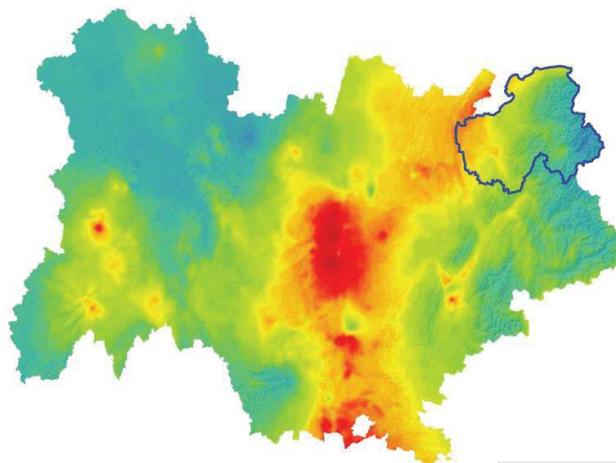
Valeur cible pour la santé

Nombre de jours avec une moyenne sur 8h > 120 $\mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$
(moyenne sur 3 ans)



Valeur cible pour la protection de la santé humaine

O3
Santé



La valeur cible pour la santé est respectée pour la quasi-totalité de la région et la totalité du département.

O₃

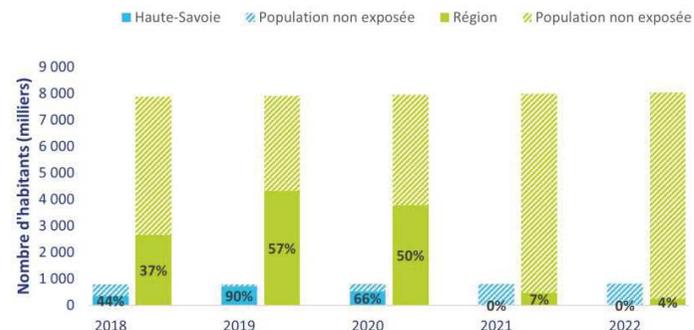
Valeur cible santé

RÉGION 245 700 habitants (4% pop)

HAUTE-SAVOIE 0 habitants

• CA du Grand Anney 0 habitants

Évolution de la population exposée - Haute-Savoie





Qualité de l'air et effets sur la biodiversité

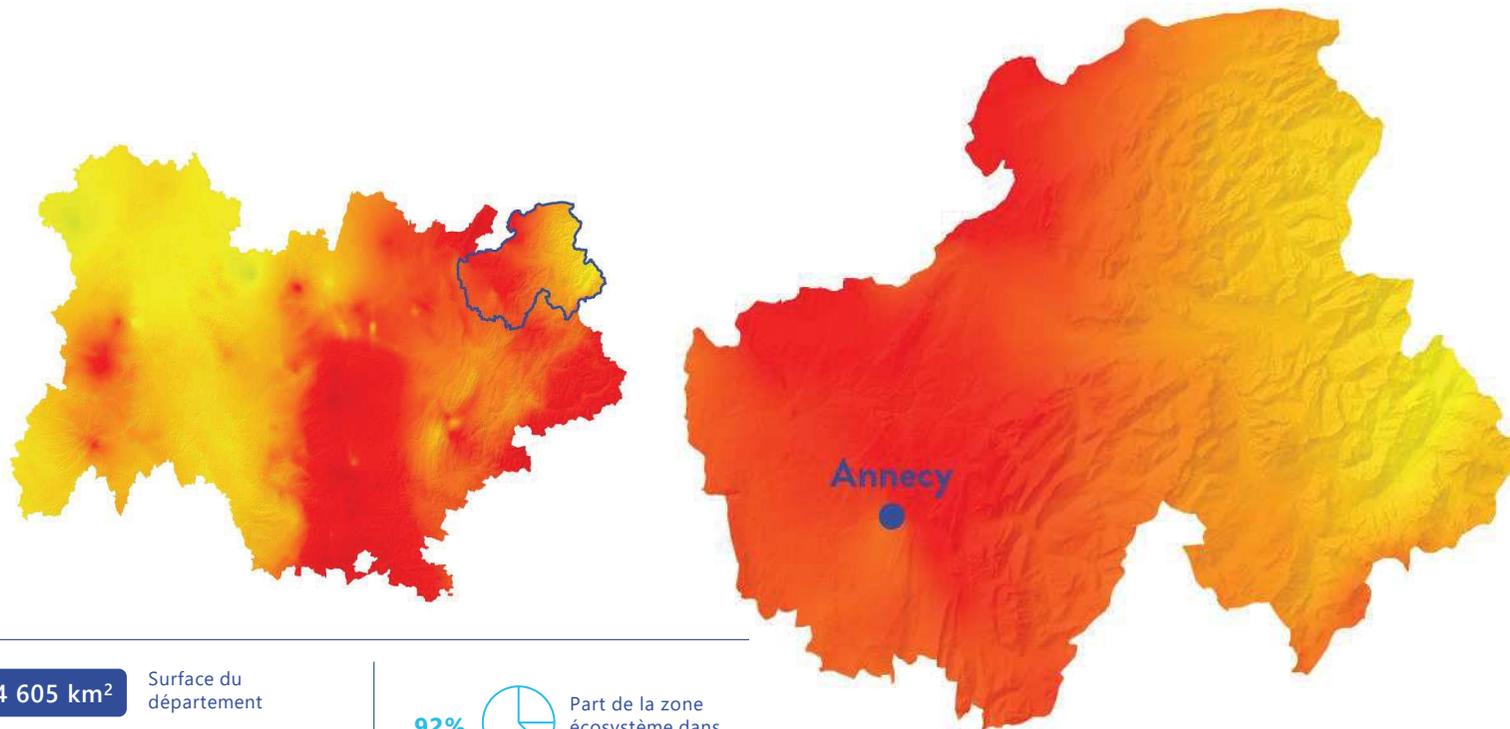
OZONE

Valeur cible pour la végétation

Un fort impact de l’ozone sur la croissance de la végétation est constaté encore cette année en Haute-Savoie.



O3
Végétation



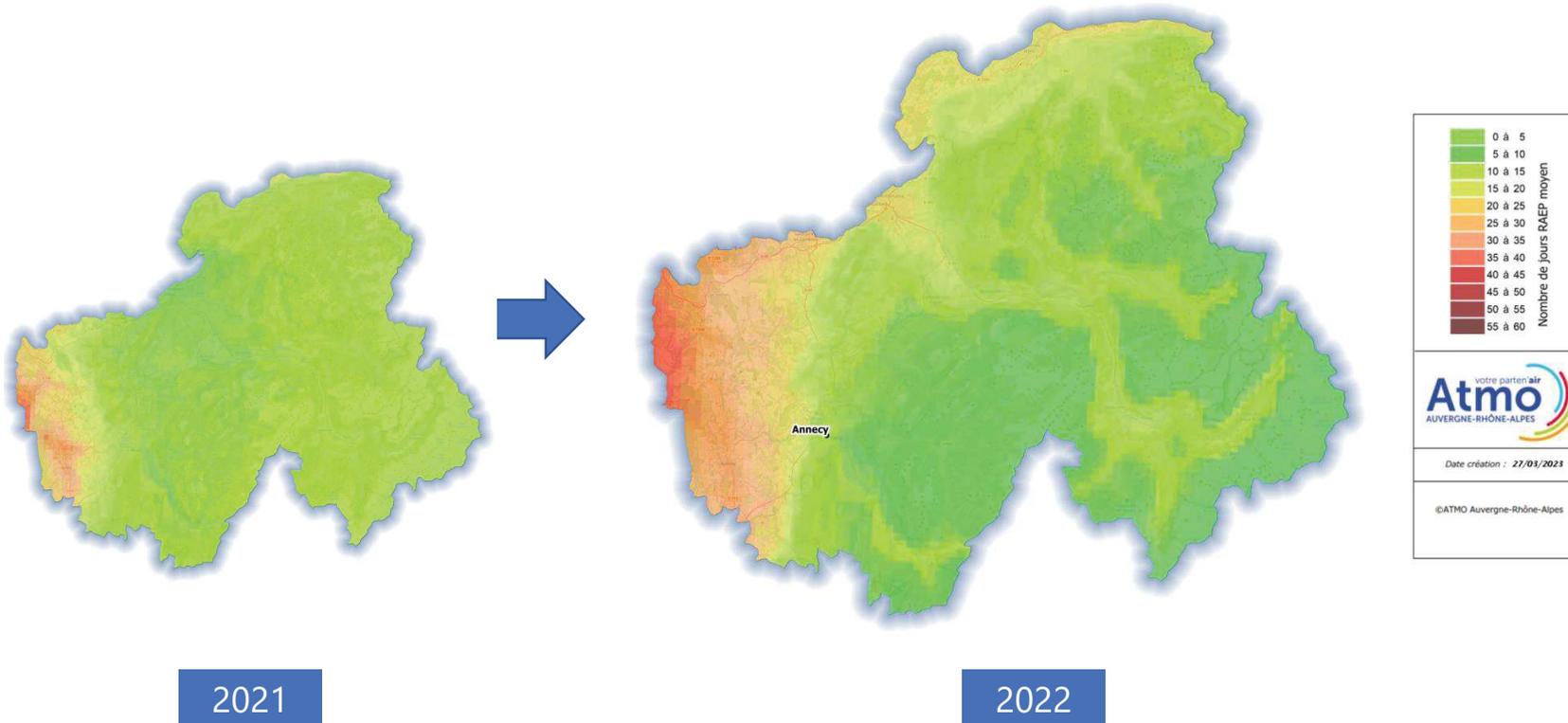
- 4 605 km²** Surface du département
- 4 215 km²** Surface de la zone écosystème dans le département
- 256 km²** Surface de la zone écosystème en dépassement dans le département



EXPOSITION DE LA POPULATION A L'AMBROISIE

Haute-Savoie

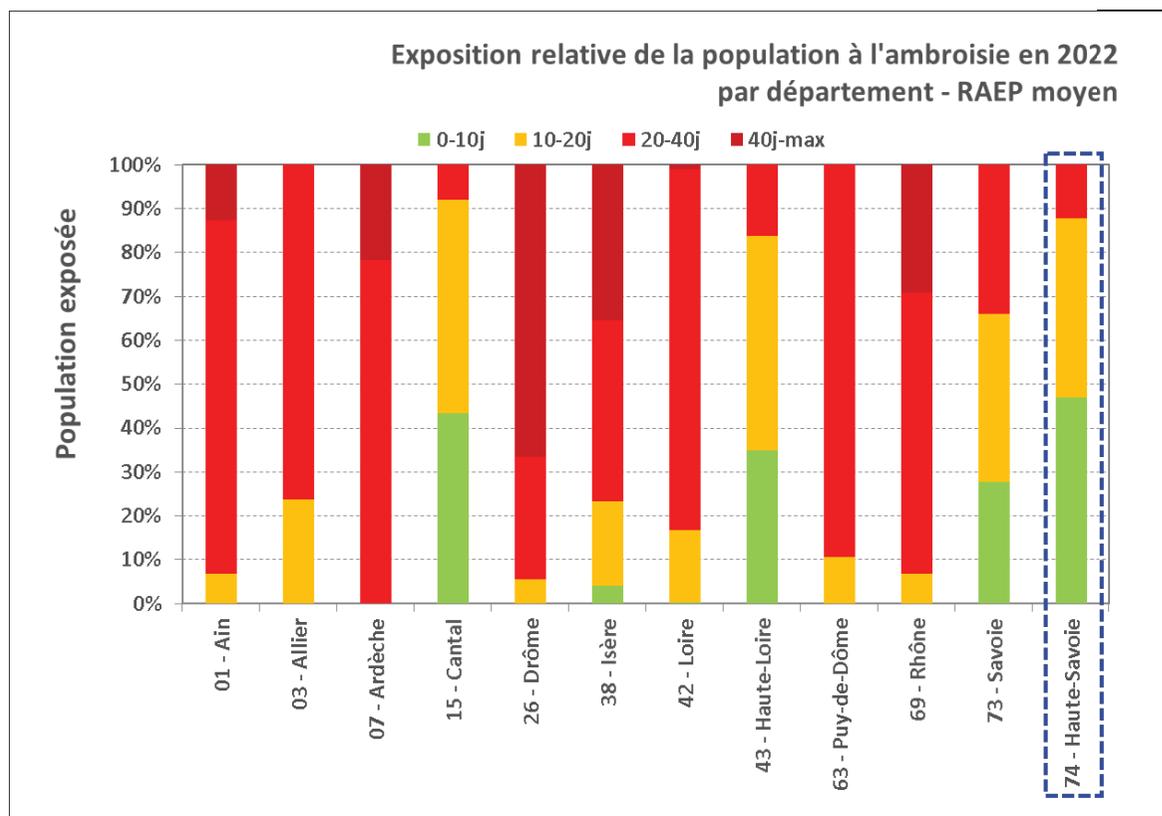
La Haute-Savoie est le département le plus épargné par l'ambroisie. Seule l'extrémité ouest est touchée de manière importante. Presque partout ailleurs, la durée d'exposition à un RAEP moyen est comprise entre 0 et 10 jours.



EXPOSITION DE LA POPULATION A L'AMBROISIE

Haute-Savoie

Environ 15% de la population du département est soumise à un RAEP moyen plus de 20 jours durant la saison pollinique. C'est, avec le Cantal, le département où la population est la moins soumise à l'ambroisie



A person with a backpack stands on a large rock in the foreground, looking out over a calm lake that reflects the surrounding mountains. The scene is set in a high-altitude valley with green grass and rocky terrain. A large blue semi-transparent rectangle is overlaid on the image, containing the title and a decorative graphic.

06

CE QU'IL FAUT RETENIR

CE QU'IL FAUT RETENIR

Concentrations moyennes :

- Une stabilisation voire une légère augmentation des niveaux de concentrations après une dizaine d'année de baisse: reprise économique, épisodes anticycloniques, épisodes sahariens...
- Dans le département de la Haute-Savoie les valeurs réglementaires sont respectées.
- Avec les nouvelles valeurs recommandées par l'OMS, 99 % des habitants sont exposés à un risque sanitaire pour les PM_{2,5}.
Cette exposition est moindre pour les PM₁₀ (45 %) et le NO₂ (77 %).
- Pour l'ozone, la Haute-Savoie reste préservée des dépassements réglementaires de la valeur cible pour la santé.

- Par contre, la végétation est impactée par l'O₃ et particulièrement les zones de basses altitudes cette année.

Activation du dispositif de vigilance :

- Le nombre de jours d'activation du dispositif est en légère augmentation.
- En 2022, 86% des épisodes de pollution étaient liés aux particules, 16% à l'ozone.



Merci de votre attention !

.....
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr
.....



Service gratuit disponible sur les magasins
d'applications et sur www.airtogo.fr

04

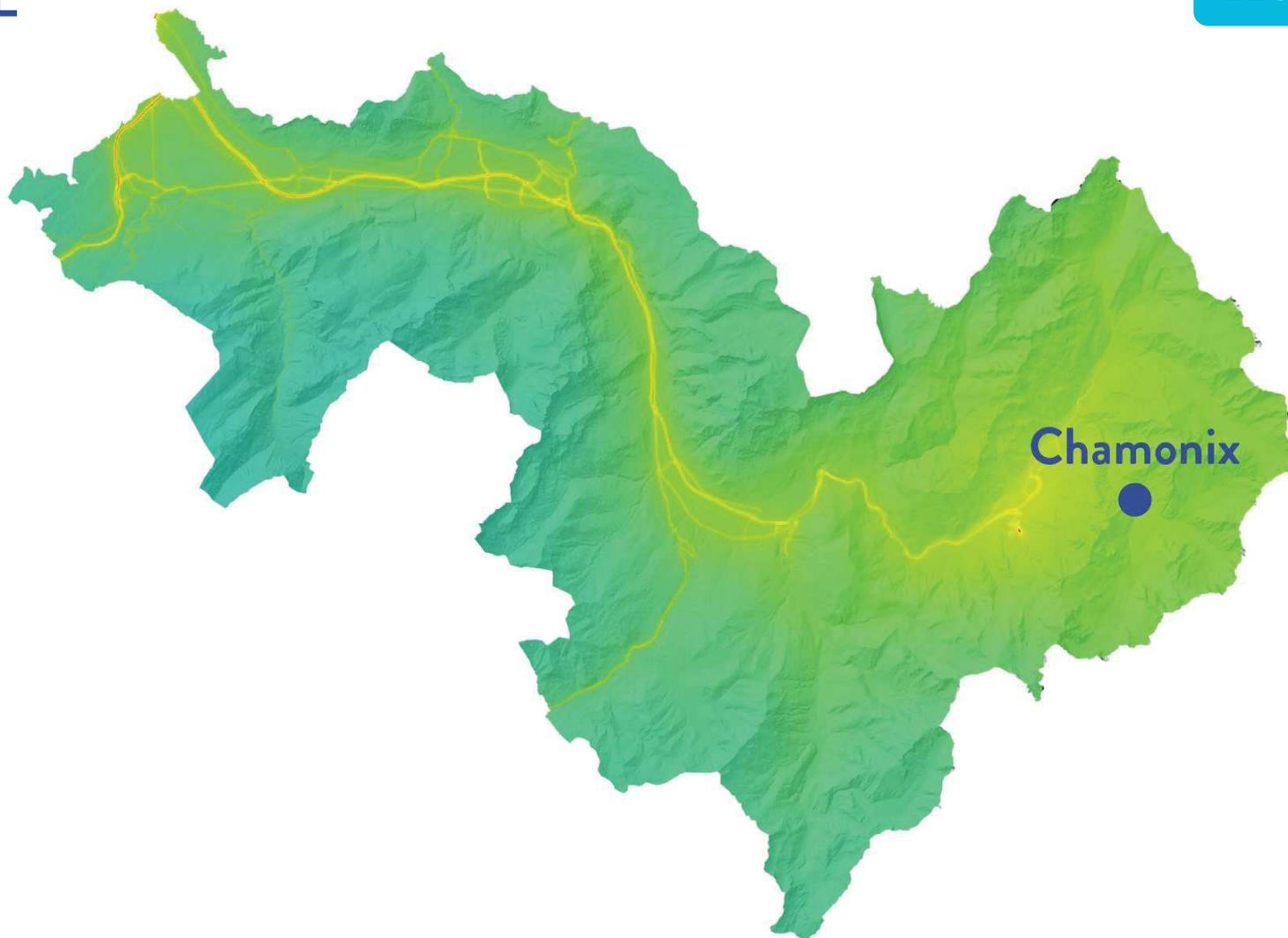
VALLÉE DE L'ARVE

PPA Vallée de l'Arve

DIOXYDE D'AZOTE

Situation sanitaire

NO₂



NO₂

Valeur recommandée OMS

RÉGION 4 968 700 habitants (62% pop)

HAUTE-SAVOIE 637 900 habitants (77 % pop)

• PPA Arve 154 100 habitants (96% pop)

PARTICULES FINES (PM2,5)

Situation sanitaire

PM2,5



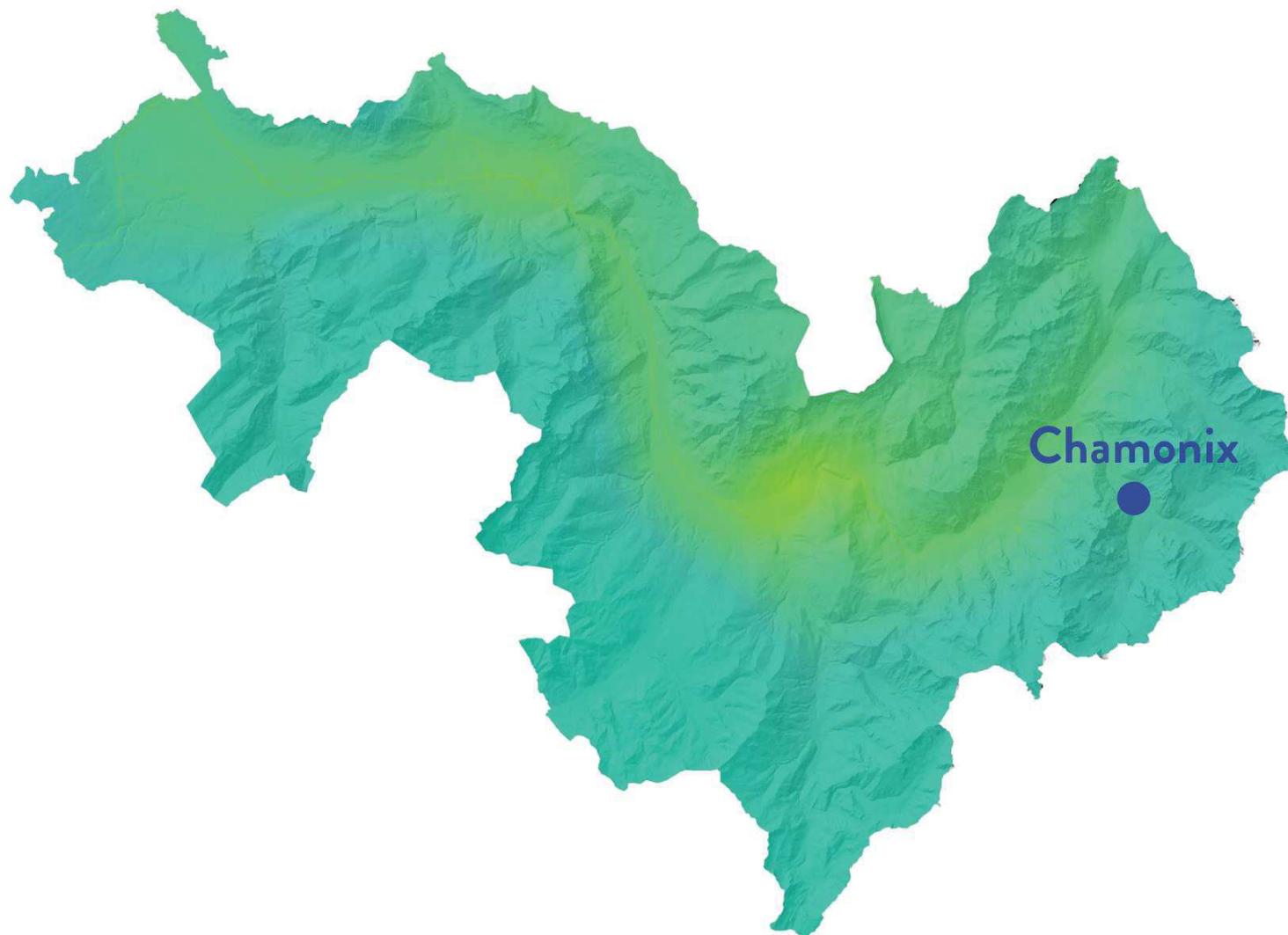
PM_{2,5}

Valeur recommandée OMS

RÉGION 7 947 800 habitants (99% pop)

HAUTE-SAVOIE 821 000 habitants (99%)

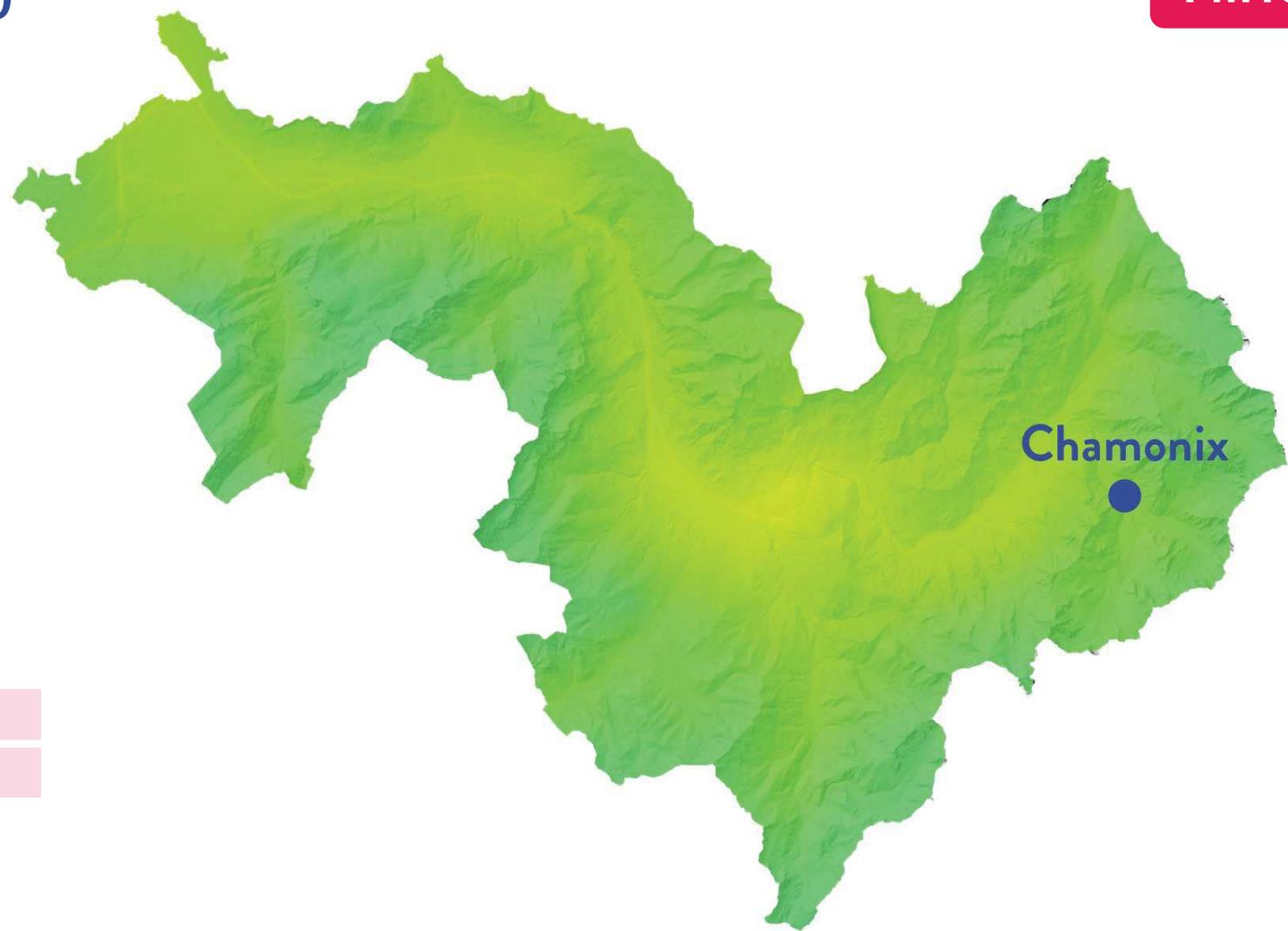
• PPA Arve 156 700 habitants (97% pop)



PARTICULES PM10

Situation sanitaire

PM10



PM10

Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 504 000 habitants (44% pop)

HAUTE-SAVOIE 374 300 habitants (45% pop)

• PPA Arve 117 300 (73% pop)

OZONE

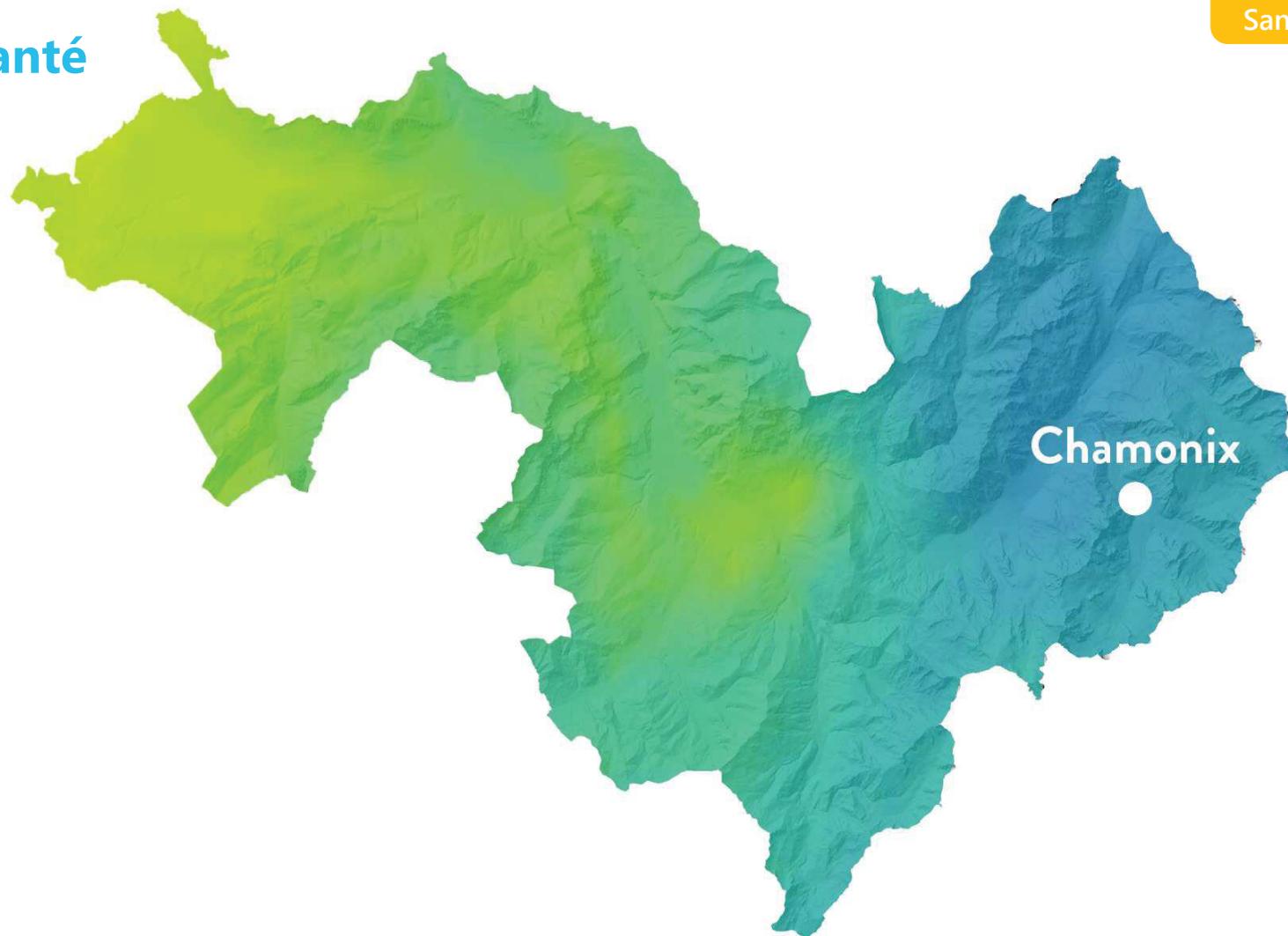
Valeur cible pour la santé

O3
Santé

Nombre de jours avec une moyenne sur 8h > 120 $\mu\text{g}\cdot\text{m}^{-3}$
(moyenne sur 3 ans)



Valeur cible pour la protection de la santé humaine



O₃

Valeur cible santé

RÉGION 245 700 habitants (4% pop)

HAUTE-SAVOIE 0 habitants

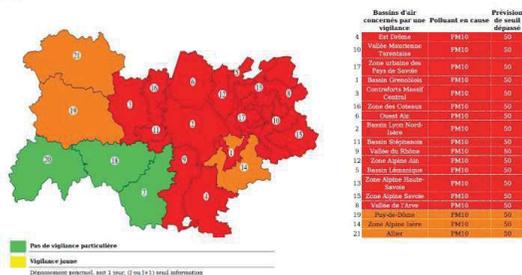
• CA du Grand Annecy 0 habitants

Les contrôles dans les transports



Vigilance pollution de l'air
 Episode de type miste
 Bulletin du 26-02-2021 à 13h30 - valable pour les prochaines 24 heures

Vigilances





Actualité ▼ Départements ▼ Sport ▼ Long format ▼ Culture - Loisirs ▼ Magazine ▼ Mon séjour en montagne ▼ Services ▼

> Environnement > Pollution

Vallée de l'Arve
Pic de pollution : 34 automobilistes épinglés pour excès de vitesse ce jeudi à Cluses

Alors que la vallée de l'Arve est toujours placée en vigilance rouge pollution, les forces de l'ordre multiplient les contrôles pour veiller au respect des règles en vigueur durant cette période. Ce jeudi 27 janvier, ils étaient postés à la barrière de péage de Cluses.

M.B. - 27 janv. 2022 à 20:25 1 min à jour le 12 fév. 2022 à 10:52 - Temps de lecture : 3 min




Opération de contrôle le 27 janvier 2022

- * 34 excès de vitesse dont 2 grands excès de vitesse (limitation 110 km/h)
- * 2 infractions vignette Crit'Air

Sensibilisation des automobilistes sur la mesure de réduction de vitesse

- police nationale et gendarmerie
- dans le cadre des opérations de contrôle quotidiennes

Les contrôles dans l'industrie

Le 17 janvier 2022

- inspection SGL Carbon

→ *respect des dispositions applicables*



Le 27 janvier 2022

• inspection sur le site SGL CARBON

→ *respect des dispositions applicables*

• 4 inspections sur des installations de séchage du bois

→ *une entreprise ne respectait pas l'obligation de mise à l'arrêt des sécheurs biomasse.*



Direction Départementale des Territoires
&
Unité Interdépartementale des Deux Savoie DREAL

Affaire suivie par
Floriane Macian (DDT/STEM/PACTE)
Céline Montero (DREAL-UDDS)

floriane.macian@haute-savoie.gouv.fr
celine.montero@developpement-durable.gouv.fr

Anney, le **3 FEV. 2022**

Le préfet de la Haute-Savoie

À

Destinataires in fine

Objet : Transmission de l'information relative à l'activation du dispositif préfectoral de gestion des épisodes de pollution atmosphérique sur le bassin d'air de la vallée de l'Arve

Pièces jointes :

- Schéma de fonctionnement de la chaîne d'information
- Affiches de communication sur les bons réflexes à adopter pour protéger sa santé
- Arrêté préfectoral n° PAIC-2020-0001 du 6 janvier 2020 relatif aux procédures préfectorales d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant dans le département de la Haute-Savoie (article 5 et annexe 4)

Conformément à l'article 5 de l'arrêté n° PAIC-2020-0001 du 6 janvier 2020 susvisé, le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) de la préfecture vous adresse, à chaque épisode de pollution atmosphérique, une alerte mail reprenant le bulletin de vigilance rédigé par Atmo Auvergne Rhône-Alpes (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air), ainsi que, lors des épisodes de niveau d'alerte N1 (vigilance orange) et N2 (vigilance rouge), l'arrêté préfectoral détaillant les mesures réglementaires contraignantes et obligatoires d'urgence que j'ai prises afin de limiter les émissions de polluants.

Je tiens à attirer votre attention sur le rôle prépondérant que vous jouez afin de relayer cette information à la population et aux différents acteurs du territoire concernés par ces restrictions.

Adresse postale : 1 rue du 30ème régiment d'infanterie
74000 ANNECY
Tel. : 04 50 33 60 00

En effet, en tant que partenaire de 2^{ème} échelon de la chaîne d'information, il vous revient de diffuser quotidiennement les informations reçues aux établissements et intervenants détaillés dans l'annexe 4 de l'arrêté ci-joint et sur le schéma joint à ce courrier. La continuité de cette chaîne d'information est primordiale pour s'assurer que l'ensemble des acteurs concernés par les mesures de restriction soient informés de celles-ci dans les plus brefs délais et que les personnes les plus sensibles puissent adopter un comportement permettant de se protéger des effets de la pollution atmosphérique sur la santé.

À cette fin, vous trouverez des affiches réalisées dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve qui rappellent les bons réflexes à adopter notamment pour les jeunes enfants et les sportifs. Je vous invite à relayer ces documents auprès de vos partenaires et à me faire retour de toutes difficultés que vous rencontreriez dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Je vous remercie de votre engagement en faveur de la santé de la population.

Notre action pour votre mobilisation. Nos actions sont meilleures. Il faut les rendre encore plus visibles.

Le préfet,

Alain ESPINASSE

Destinataires in fine :

- Sous-préfecture de Bonneville
- Direction du cabinet du préfet
- Service Interministériel de défense et de protection civile
- Gendarmerie nationale
- Direction départementale de la protection des populations
- Unité départementale de la DREAL
- Direction départementale des territoires
- Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale
- Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Conseil départemental
- Maires du bassin d'air de la vallée de l'Arve
- Établissements Publics de Coopération Intercommunale du bassin d'air de la vallée de l'Arve
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
- BTP 74

ALERTE – POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES

Écoles

Je protège la santé des jeunes enfants

des gestes à adopter toute l'année!



Activités physiques d'intensité faible* ou modérée**
Je les maintiens en plein air comme à l'intérieur mais j'en limite la durée.

Je maintiens la récréation en privilégiant les activités calmes.

* Activités qui n'entraînent pas d'essoufflement : marche lente, jeux calmes en cour de récréation et aux parcs, pétanque...

** Activités qui font respirer un peu plus vite mais n'empêchent pas de parler : marche d'un bon pas, vélo pratiqué de façon modérée, jeux actifs en cour de récréation et parcs, natation «plaisir»...



Activités physiques intenses*
Je les reporte en plein air comme à l'intérieur.

J'évite les sorties à proximité des grands axes routiers aux heures de pointe.

* Activités qui entraînent un essoufflement : compétitions, cross, évaluations, marche rapide, jogging, vélo pratiqué de façon énergique, VTT, natation rapide, jeux collectifs, sports de combat, escalade...



Je suis attentif à l'apparition de symptômes, particulièrement chez les enfants vulnérables*.
(fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements respiratoires, palpitations...)

* Enfants atteints de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires (asthme), diabétiques, immunodéprimés, affections neurologiques.



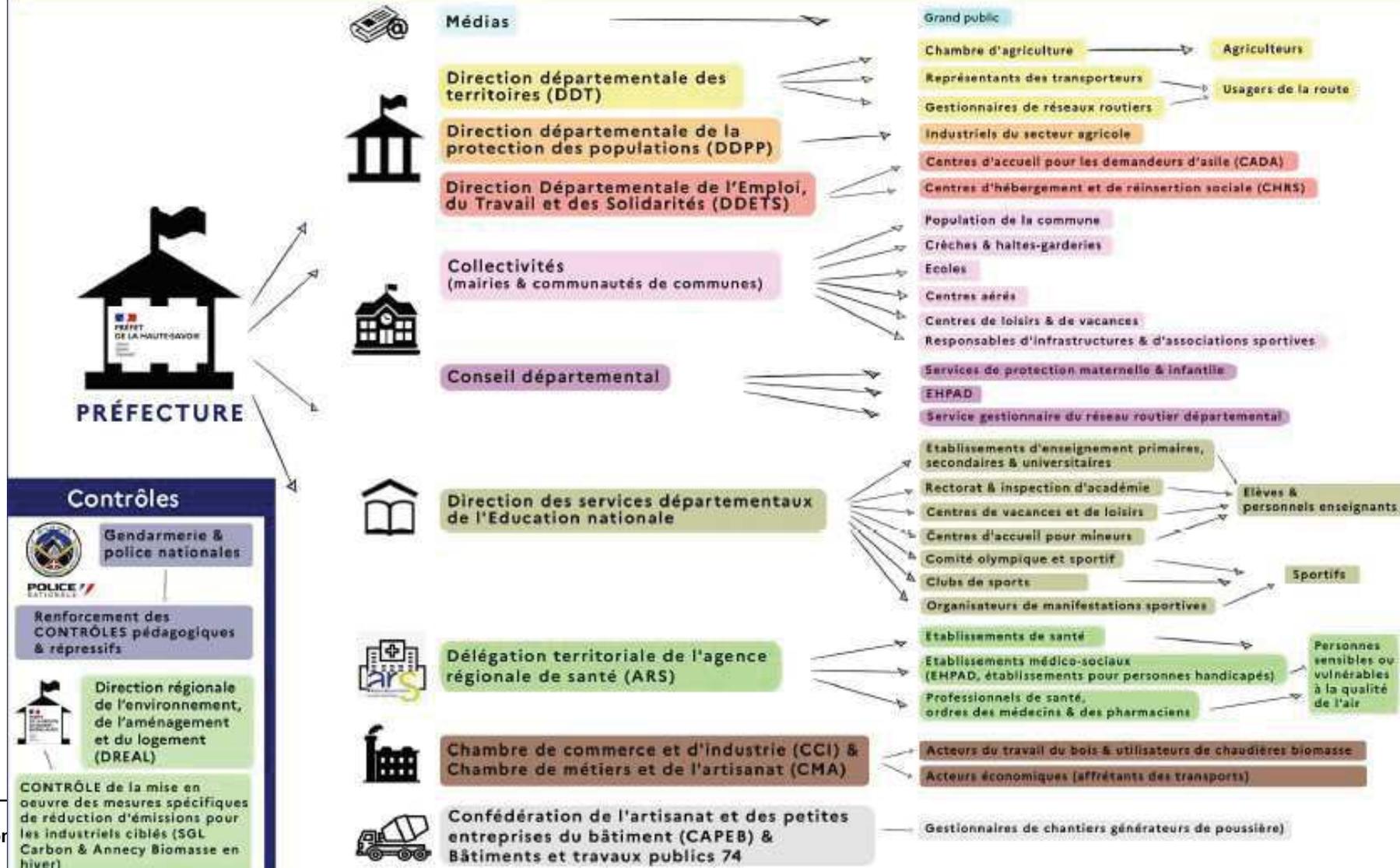
Je continue d'aérer les locaux.
2 fois 10 min par jour, de préférence côté cour.

Je ne réduis pas la ventilation.

Affiche réalisée par Atmo Auvergne Rhône Alpes/Ville de Grenoble. Réseau Français des Villes Santé, ARS Auvergne Rhône Alpes. Collectif médecins Vallée de l'Arve



Épisodes de pollution en Haute-Savoie : la chaîne d'information





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les actions prioritaires « Air » de la Stratégie Eau-Air-Sol-Énergie (juin 2023) :

Le Plan régional ozone

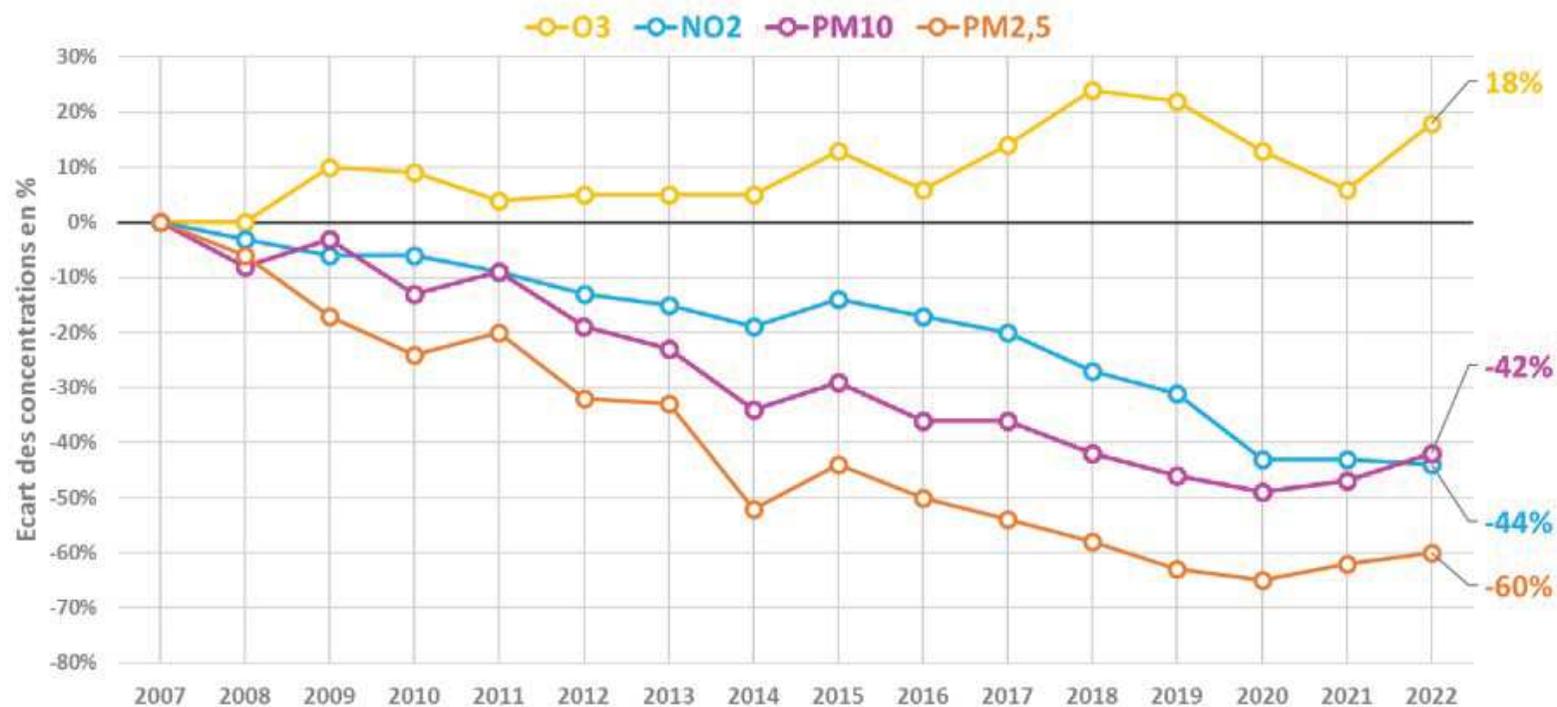


L'ozone : enjeux sanitaires, économiques et réglementaires

- Ozone = 16 800 morts prématurées par an en Europe, 2050 morts en France
- En France : - 15 % des récoltes de blé, - 11 % pour les pommes de terre, -22 % pour les hêtres...
→ 1 milliard d'€ de pertes/an pour le blé
- Ozone perturbe la pollinisation des abeilles et la reproduction des insectes
- Le prochain contentieux européen ?
 - La Commission européenne a musclé sa proposition de révision de la Directive QA sur l'ozone (plans d'action spécifiques ozone, objectif de qualité pour la santé abaissé...)

L'évolution des concentrations d'ozone en région ARA

- Un rebond des concentrations d'ozone en 2022 : + 18 % par rapport à 2007



Évolution des concentrations mesurées aux stations depuis 2007

Le Plan régional ozone

- Démarche volontaire, lutte contre le seul polluant en augmentation en région ARA
- 4 chantiers : connaissances, communication, opérationnel, pics de pollution
- 22 actions sur tous les secteurs : agriculture, forêt, transports, industries, résidentiel
+ 1 action transversale : recherche de financements
= 23 actions au total
- Démarche multi-partenariale et précurseure au niveau national, d'autres régions vont suivre
→ la région PACA est en cours d'élaboration de son Plan régional ozone, Grand Est a lancé une réflexion

Le Plan régional ozone

- Action renouvelée comme prioritaire dans la révision de la Stratégie Eau-Air-Sol de la Préfète de région
- Dernier Comité actions du Plan ozone organisé le 25/04/2023 avec une forte participation
- Préparation à venir au 2^e semestre 2023 d'une vidéo de synthèse sur le Plan régional ozone pour :
 - Fédérer les acteurs du Plan ozone autour de ce projet commun
 - Montrer à l'externe (collectivités, acteurs publics et privés, grand public...) les avancées du Plan ozone
 - Pour l'avenir, convaincre de nouveaux acteurs de s'engager dans le plan d'actions
- Le Plan régional ozone, l'état des connaissances régional sur l'ozone et la programmation 2022 sont en ligne sur le site de la DREAL ARA :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plan-regional-ozone-r5088.html>

Les membres du Comité actions

DREAL - CAE/HCVD/MAP/PRC	INRAE
DREAL – UD des Deux Savoies	Conseil régional
DRAAF	Métropole de Lyon
DDT de la Drôme	DDT du Rhône
Atmo AuRa	CCIR
ARS	CRA
ADEME	CRMA
INERIS	ONF
DREAL Grand Est	DREAL Bourgogne Franche Comté
DREAL PACA	

Le Plan régional ozone : avancées récentes

- Publication d'un **Causons d'ozone spécial agriculture** en février 2023 et préparation d'un n°3 forêts pour l'été 2023
- État des connaissances finalisé sur les COV émis par les matériaux et produits d'entretien
 - Cibles : commande publique et professionnels
 - COPIL final avec 2 livrables supplémentaires le 21/06
- Restitution le 26/06 de la campagne de mesures sur les COV industriels menée dans la Vallée de la Chimie
- Lancement le 28/06 d'une étude ozone et forêt





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les actions prioritaires « Air » de la
Stratégie Eau-Air-Sol-Énergie (juin 2023) :

Les Zones à Faibles Émissions de Mobilité (ZFE-m)

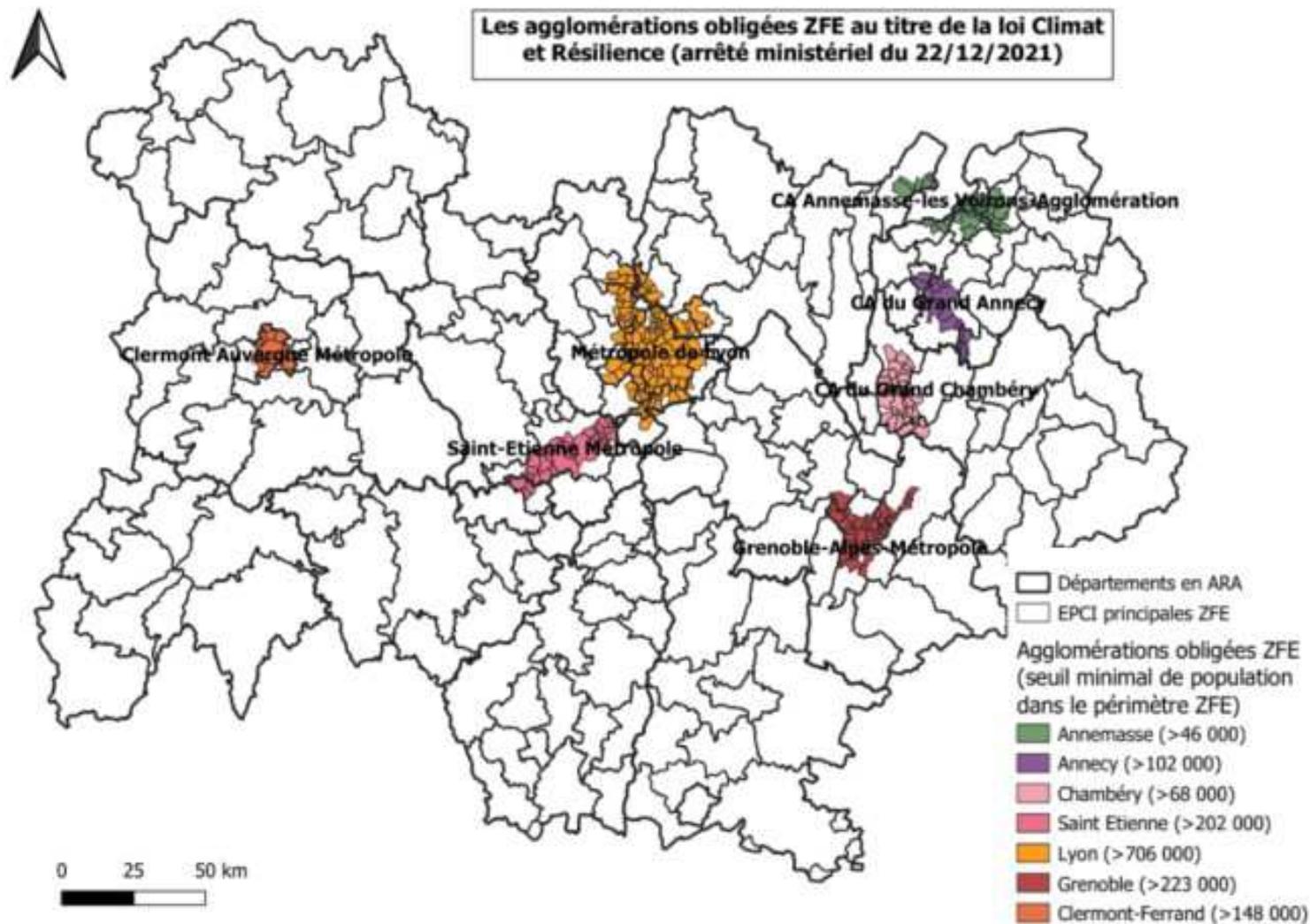


- Principe d'une Zone à Faibles Émissions de Mobilité (ZFE-m) :
 - Interdire aux véhicules les plus polluants (sur la base des vignettes Crit'Air) de circuler dans une aire géographique donnée, de manière pérenne
 - Objectif : diminuer les émissions de polluants, en particulier les NOx dont 61 % sont dus au trafic routier en région ARA
- Modalités choisies par la collectivité :
 - Périmètre
 - Catégories et classes de véhicules concernés
 - Modalités horaires
 - Progressivité des règles dans le temps
 - Dérogations

Les ZFE-m : une opportunité dans le cadre des politiques de mobilité

- Cadre réglementaire :
 - Obligation pour toutes les agglomérations > 150 000 habitants de mettre en place une ZFE-m avant le 31/12/2024
 - en région ARA : Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Annecy, Chambéry, Annemasse
 - Obligation pour les EPCI > 100 000 habitants, et ceux > 20 000 habitants couverts par un PPA, d'étudier l'opportunité de création d'une ZFE-m
 - 25 EPCI obligés de réaliser une étude
- 2 autres ZFE-m prioritaires au regard des enjeux qualité de l'air : Valence, Vallée de l'Arve

Les ZFE-m obligées au titre de la loi Climat et résilience en région ARA



Avancement des ZFE-m en région

- Lyon :
 - 01/01/2023 : interdiction ferme des véhicules particuliers  **Non classés**
 - Fin juin 2023 : vote de la Délibération actant les restrictions suivantes et renforçant le périmètre
- Grenoble :
 - Consultation réglementaire en cours pour la ZFE-m VP/2RM
 - Juillet 2023 : interdiction des VP/2RM  **Non classés**
- Saint-Etienne : pas de changement depuis janvier 2022, étude en cours d'extension du périmètre
- Clermont-Ferrand : prochaine ZFE-m d'ARA lancée, en juillet 2023 avec interdiction des VUL/PL **Non classés**
- Annecy, Chambéry, Annemasse, Valence : études en cours
- 12 études d'opportunité produites, toutes concluent à la non-opportunité de création d'une ZFE-m